



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Table des matières

1	Contexte économique et institutionnel	4
1.1	L'économie mondiale	4
1.2	La situation de la zone euro	5
1.3	La situation en France	5
2	Le projet loi de finances 2023 – les mesures applicables au SITCOM.....	7
2.1	Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases 2023	7
2.2	Valeur locative des locaux professionnels	7
2.3	Suppression de la CVAE.....	7
2.4	Concours financiers de l'Etat : le fonds vert.....	8
2.5	Les filets de sécurité 2022 et 2023	8
2.6	Amortisseur électricité	9
2.7	Financement de la formation des apprentis des collectivités.....	9
2.8	Prélèvement sur recettes de l'Etat : augmentation du FCTVA.....	9
2.9	Vente d'électricité	9
3	Les principaux axes de travail de la feuille de route 2023-2026.....	11
3.1	La Feuille de Route 2021-2026 : Une véritable dynamique pour renouveler le modèle du Sitcom 11	
3.2	Rétrospective de l'année 2022.....	11
3.3	Éléments de cadrage pour l'année 2023.....	14
4	Les orientations budgétaires 2023-2025 – analyse rétrospective et prospective	18
4.1	Le budget valorisation – un dynamisme des recettes qui permet d'envisager une baisse de la subvention d'équilibre.....	18
4.2	Les projections spécifiques au budgets UVE et au budget principal.....	20
4.2.1	Le budget UVE : maintien du contrat d'obligation d'achat d'EDF.....	21
4.2.1.1	La section de fonctionnement.....	21
4.2.1.1.1	Les charges	21
4.2.1.1.2	Les recettes	22
4.2.1.2	La section d'investissement	23
4.2.1.2.1	Les recettes	23
4.2.1.2.2	Les dépenses	23
4.2.1.3	Les indicateurs financiers	24
4.2.2	Le budget principal : pierre angulaire du SITCOM	25
4.2.2.1	Les charges et recettes communes aux deux hypothèses	25
4.2.2.1.1	Les dépenses	25
4.2.2.1.2	Les recettes communes à toutes les hypothèses.....	30
4.2.2.2	Analyse de la mise en perspective de la stratégie financière issue du DOB 2022 avec les nouvelles données	31

4.2.2.3	Objectif 1 : Répondre aux besoins de l'année 2023.....	32
4.2.2.4	Et ensuite..., l'objectif N°2 : stabiliser le fonds de roulement entre 4 et 5 millions..	34
4.3	L'endettement.....	35
4.3.1	Le budget UVE	35
4.3.2	Le budget principal	36
5	Données RH.....	38

1 Contexte économique et institutionnel

1.1 L'économie mondiale

Le 11 octobre 2022, le Fonds monétaire international (FMI) publiait ses prévisions économiques. Sans grande surprise, **l'activité économique mondiale** montrait un ralentissement global plus important qu'attendu. Pour autant, le FMI précisait, à ce moment, que « le pire reste à venir, 2023 ressemblera à la récession ».

L'inflation, la guerre en Ukraine, la COVID 19 toujours active sur la planète... pèsent sur la croissance mondiale. Selon le FMI, la croissance économique devrait s'établir à 3.2% en 2022 (contre 6% en 2021), pour atteindre 2.7% en 2023. Il s'agit de la plus faible performance de ces vingt dernières années à l'exception de la crise financière de 2008 et de la pandémie de 2020. Touchant les principales économies, des situations de récession ne sont pas à exclure.

Pour les Etat Unis, seule une croissance de 1% est prévue pour 2023. Pour la zone euro, la situation n'est guère meilleure puisque malgré une croissance estimée de 3.1% en 2022, cette dernière devrait frôler la récession en 2023 (0.5% de croissance attendue). Pour l'Allemagne et l'Italie, la récession semble inévitable (respectivement -0.3% et -0.2%).

La Chine subit également de plein fouet ce ralentissement. Son Produit intérieur brut, bien que positif, est le plus bas qu'elle ait enregistré depuis plus de 40 ans.

Dans un contexte mondial morose, l'Amérique latine et les Caraïbes voient une amélioration de leur croissance désormais estimée à 3.5%.

L'inflation mondiale connaît un accroissement de 4 points en un an (4.7% en 2021 et 8.8% en 2022). Pour autant, le FMI table sur un ralentissement cette tendance sur 2023.

Les taux de change – la parité Euro/Dollar

Si pendant une période d'un mois (à savoir au mois de novembre 2022), la devise européenne a touché la parité avec le dollar américain, il n'en demeure pas moins que cette période d'accalmie n'a été que temporaire puisque depuis, le renforcement du dollar face à l'euro se confirme. Au 21 décembre 2022, 1 euro s'échange contre 1.063 dollar.

Cette différence de parité renchérit le coût des importations pour l'Europe.



1.2 La situation de la zone euro

Les projections relatives à la croissance économique ont été nettement revues à la baisse pour 2022 et pour toute l'année 2023 par la Banque Centrale Européenne (BCE). Dans les projections de septembre 2022 de la BCE, le scénario de référence table sur une croissance de 3.1% en 2022, 0.9% en 2023 et 1.9% en 2024.

L'amélioration attendue repose sur une hypothèse de fin de rupture d'approvisionnement en gaz, remontée des températures et mise en place d'autres sources d'approvisionnement.



Source BCE

A la fin 2022, l'inflation de la zone euro a franchi la barre des 10% (10.1% selon Eurostat à fin novembre).

Les taux directeurs

Afin de contrer l'inflation galopante de la zone euro, la BCE a été contrainte d'augmenter ses taux directeurs. Aussi, depuis juillet 2022, la BCE a augmenté les taux à un rythme jamais enregistré, en les relevant de 200 points de base (soit un taux principal à 1.5% en trois mois). Dès le mois de décembre 2022, le principal taux de refinancement est passé de 2% à 2,5%.

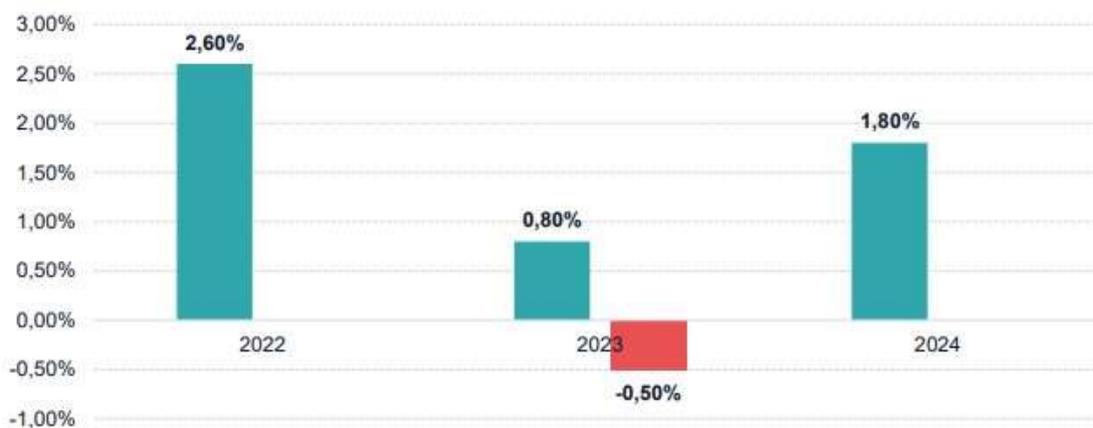
La BCE ne cache pas que de nouvelles augmentations sont prévues sur 2023. Pour autant, celles-ci devraient être moins importantes afin de tenir compte d'une récession sur la zone euro.

1.3 La situation en France

Dans ce contexte, la Banque de France note que l'économie française résiste mieux que prévu aux chocs récents. A ce titre, elle prévoit une croissance de +2.6% en 2022.

Malgré cela, l'année 2023 devrait enregistrer une croissance du PIB de +0.5%. Compte-tenu des incertitudes sur les prix et approvisionnement des énergies, la Banque de France a décidé de présenter une fourchette de prévision allant de -0.5% à +0.8%. La récession n'est donc pas exclue. L'année 2024 est estimée selon un contexte international plus détendu.

Projections de croissance France



Source BCE

En France, le bouclier énergétique a permis de contenir un peu cette flambée des prix (+6.2 % selon l'INSEE).

Le début de l'année 2023 devrait être marquée par une inflation de 7% (fin de la ristourne générale sur le carburant au mois de janvier 2023 et hausse programmée du prix du gaz et de l'électricité, plafonnés en janvier et février à 15%).

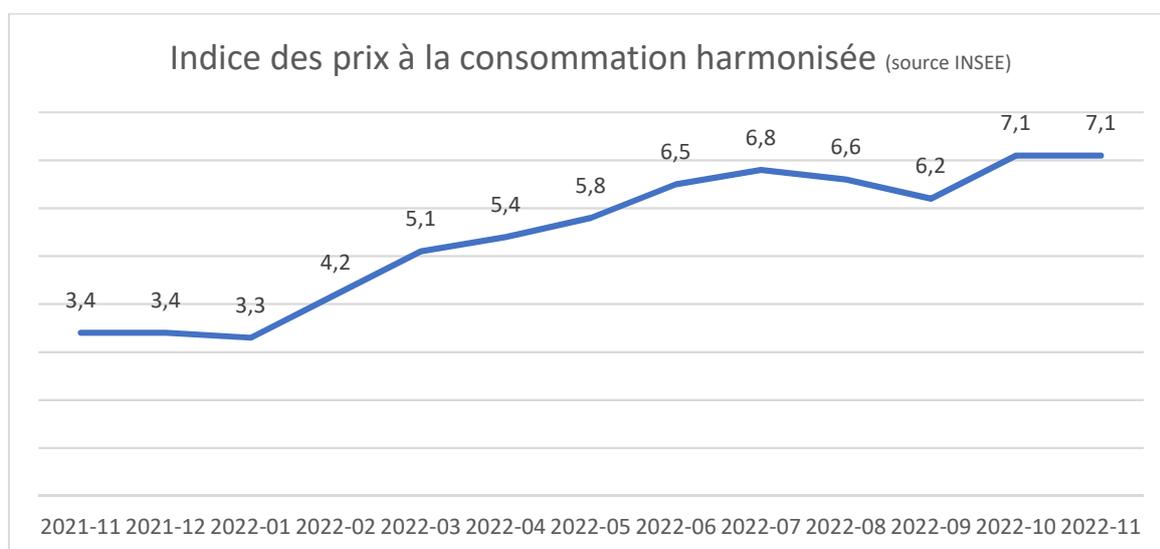
Le taux du Livret A, actuellement à 2%, serait relevé début février 2023.

2 Le projet loi de finances 2023 – les mesures applicables au SITCOM

2.1 Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases 2023

Comme le prévoit l'article 1518 du CGI, à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus de l'inflation prévisionnelle, comme jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé selon l'Indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) au 30 novembre 2022 (taux connu de façon effective au mois de décembre 2022).

Ainsi, après une progression forfaitaire des bases déjà dynamique de +3,4% en 2022, le coefficient qui sera appliqué en 2023 s'élèvera à 1,071, soit une augmentation des bases de +7,1%.



Impact pour le SITCOM : Cette évolution générera une progression des recettes pour les EPCI ainsi qu'une charge supplémentaire sur le budget UVE assujetti à la Taxe foncière.

2.2 Valeur locative des locaux professionnels

Depuis le 1er janvier 2017, les locaux professionnels disposent d'une nouvelle valeur locative révisée, éventuellement ajustée d'un coefficient de localisation.

Une actualisation des paramètres a eu lieu pour la première fois en 2022, pour une intégration dans les bases d'imposition 2023.

Considérant la réévaluation inhérente à ce mécanisme et l'augmentation de l'imposition, un amendement a été déposé afin de décaler de 2 années la prise en compte de cette actualisation.

2.3 Suppression de la CVAE

L'article 5 du PLF 2023 prévoit la suppression de la CVAE afin de poursuivre l'allègement des impôts de production, initié en 2021.

Le PLF 2023 propose de procéder à cette suppression en 2 étapes :

- 2023 : la CVAE due est divisée de moitié
- 2024 : Les redevables ne payent plus de CVAE

En parallèle, le plafonnement initial de la Contribution économique territoriale (CET), composée de la CFE et de la CVAE, fixé à 2% de la valeur ajoutée lors du PLF 21, sera abaissé à 1.625% en 2023 et à 1.25% en 2024.

Le plafonnement portera donc uniquement sur la CFE à compter de 2024.

Impact pour le Sitcom : *A ce jour, le SITCOM n'est pas appelé au paiement de la CVAE en raison du faible montant de valeur ajoutée produite.*

Il demeure redevable de la CFE pour le budget UVE.

La base d'imposition de la CFE étant constituée par la valeur locative des biens passibles de taxe foncière, le plafonnement de la CFE ne devrait pas avoir de conséquence sur le montant de la CFE 2023 (absence de réduction).

2.4 Concours financiers de l'Etat : le fonds vert

Un fonds d'accélération de la transition énergétique, appelé « fonds vert » est mis en place en 2023. Doté de 2 milliards d'euros, il vise à soutenir les projets de transition écologique des collectivités et notamment :

- Les actions de performance environnementale (rénovation de bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...)
- L'adaptation aux changements climatiques
- Amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...)

Position du SITCOM : *Le fonds vert sera sollicité sur des projets éligibles portés par le syndicat (usine de Messanges, Recyclerie...).*

2.5 Les filets de sécurité 2022 et 2023

L'article 14 de la Loi de finances 2022 rectificative a introduit une dotation de compensation. Celle-ci a vocation à soutenir les collectivités les plus touchées par notamment :

- La revalorisation du point d'indice
- Par l'inflation galopante

Pour les collectivités éligibles, cette dotation compensera pour moitié l'augmentation des dépenses liées à la revalorisation des salaires avec la hausse du point d'indice (+3.5%) et 50% de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation.

Périmètre des dépenses : budget principal et budgets annexes

Demande à formuler avant le 30 juin 2023

Critères d'éligibilité cumulatifs :

- Un taux d'épargne brut <22% en 2021
- Une baisse de l'épargne brute > -15% en 2022
- Un potentiel financier par habitant < au double du potentiel financier moyen par hab. des communes de même strate.

Position du SITCOM : *La dotation de compensation sera également demandée.*

2.6 Amortisseur électricité

L'état prendra en charge 50% du surcoût d'électricité pour les collectivités qui payent leur électricité plus de 180 euros/MWh et ceci jusqu'à un plafond de 500 euros/MWh.

L'aide sera directement intégrée à la facture des collectivités, et l'état compensera la réduction directement auprès du fournisseur.

2.7 Financement de la formation des apprentis des collectivités

L'extinction dès 2025 de la participation de l'Etat au financement du CNFPT pour les frais de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale (15 millions d'euros) est intégré au PLF 2023. Pour ce faire, une cotisation supplémentaire en 2022 de 0.1% a été instituée à la charge des collectivités. Des mesures supplémentaires seront prises afin de désengager l'Etat de ce financement.

Ce PLF supprime également le doublement de la rémunération pour les agents de droit public travaillant le 1^{er} mai.

2.8 Prélèvement sur recettes de l'Etat : augmentation du FCTVA

Le Fonds de compensation de la TVA voit son enveloppe abondée de 200 millions en 2023.

Rappelons que la réforme de l'automatisation du FCTVA avait exclu certaines familles d'investissement. Au regard des pertes financières, le PLF 23 réintègre :

- Les dépenses d'agencements et d'aménagements de terrain
- Les dépenses liées aux travaux en régie

Impact pour le SITCOM : *Malgré l'automatisation applicable au 1^{er} janvier 2023, les dépenses éligibles demeurent celles de l'année n-2.*

Cette mesure ne portera donc ces fruits qu'à compter de 2025.

2.9 Vente d'électricité

Déclinant en France le mécanisme de taxation européen des « superprofits » liés à l'envolée des prix de l'électricité, le gouvernement a souhaité inscrire ce dispositif dans le projet de loi de finances 2023 en instaurant une taxe de 90% des recettes liées à la vente d'électricité (soit 11 milliards de recettes pour l'état).

Après son adoption en première lecture par l'Assemblée nationale, le 19 novembre 2022, le gouvernement a, par amendement, abaissé le seuil d'écrêtement de 180 euros /Mwh à 60 euros/Mwh pour les usines d'incinération de déchets avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022 (110 euros/Mwh pour l'électricité produite à partir de biogaz).

La mobilisation des acteurs, association AMORCE et des élus a conduit les sénateurs à proposer un sous-amendement permettant de porter ce plafond à 145 €/MWh.

Le 8 décembre dernier, le texte a définitivement été adopté en retenant :

- Un seuil fixé à 145 €/MWh pour les incinérateurs et 175 €/MWh pour le biogaz
- Le maintien d'une taxation avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022
- L'exclusion des installations gérées en régie

Impact pour le SITCOM : Ayant entamé, dès le mois d'octobre 2022, une réflexion sur la possible dénonciation du contrat d'obligation d'achat d'électricité passé avec EDF (tarif contractuel de 80 euros/MWh), le SITCOM, au travers de son Président, a su se mobiliser dès la première heure afin de dénoncer une mesure visant à ponctionner une part importante de ses recettes dans un contexte difficile (flambée des coûts de fonctionnement, mise en place de contraintes réglementaires et organisationnelles telles que le tri à la source biodéchets, la REP bâtiment...).

Le SITCOM, après s'être félicité de cette avancée, a relancé l'étude d'opportunité visant à résilier le contrat en cours au profit d'un nouvel engagement au profit d'un nouveau contrat.

A ce jour, quelques premiers éléments ont été réunis :

1- La résiliation anticipée du contrat en cours avec EDF supposerait le versement d'une indemnité de résiliation. Le SITCOM étant encore engagé pour les 9 années à venir, le montant de cette prime est estimé à 8 millions d'euros.

2- Cette contrainte financière pourrait être amortie, dès deux années, dans le cadre d'un contrat garantissant un prix de rachat de 182 €/MWh (à titre indicatif, les tarifs de rachat actuels s'élèvent à environ 100 €/MWh).

Une étude plus précise a été commandée au cabinet ACE. Les premiers retours laissent peu d'espoir quant à une issue favorable et sécurisée pour le SITCOM. En effet, la prise de risque semble trop importante au regard des types de contrat qui nous seraient proposés à savoir des contrats annuels (en lieu et place d'un contrat stable sur 9 ans), sans garantie de maintien du prix de rachat de l'électricité très soumis aux aléas économiques.

3 Les principaux axes de travail de la feuille de route 2023-2026

3.1 La Feuille de Route 2021-2026 : Une véritable dynamique pour renouveler le modèle du Sitcom

A l'issue d'un travail mené lors du Séminaire du 11 septembre 2021, les élus du Sitcom ont validé, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, la Feuille de Route du syndicat pour la période 2021-2026.

Cette Feuille de Route ambitieuse s'articule autour de 5 axes, déclinés en actions concrètes qui guident l'action quotidienne des services.



3.2 Rétrospective de l'année 2022

L'année 2022 a constitué la première année de mise en œuvre de la Feuille de Route 2021-2026 du Sitcom. De très nombreuses actions ont été engagées sur 2022 sur chacun des axes stratégiques de cette Feuille de Route.

Parmi ces actions, certaines présentent une importance particulière :



Poursuite des actions de communication en faveur de la réduction et du tri des déchets, y compris par l'organisation de visites de sites lors de journées de sensibilisation

Poursuite de la mise en œuvre des actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et l'engagement dans la rédaction d'un nouveau programme

Elaboration et distribution à tous les foyers d'un nouvel autocollant Non à la Pub

Développement du réemploi, avec de nouvelles associations partenaires et de nouveaux sites de collecte en déchetterie, ainsi que l'engagement d'un travail de mise en valeur des zones de réemploi en déchetteries

Accompagnement des organisateurs de manifestations dans la réduction et le tri de leurs déchets

Déploiement du programme « Boule de neige » de sensibilisation des scolaires



Mise en place de l'extension des consignes de tri, associée à une simplification du geste de tri et au déploiement des points tri sur le territoire

Réalisation des caractérisations de nos déchets afin de mieux les connaître et identifier des pistes de progrès

Anticipation la mise en œuvre de la nouvelle filière REP des déchets du bâtiment, qui modifiera en profondeur l'organisation de nos déchetteries en 2023

Expérimentation de nouvelles filières de tri en déchetterie (plâtre) et identifier des débouchés adaptés

Poursuite de la valorisation des produits issus du recyclage des inertes, avec des records de vente en 2022

Poursuite l'optimisation du fonctionnement de l'UVE, dont la certification ISO 5001 à une nouvelle fois été confirmée ; l'année 2022 a permis d'atteindre des niveaux de rendement énergétique supérieurs à ceux des années précédentes

Lancement de la démarche visant à la certification ISO 14 001 de la Plateforme multimatériaux



AXE 3

Assurer la mobilisation et la coopération de l'ensemble des acteurs du territoire

Organiser des réunions thématiques pour les élus et services des collectivités du territoire (matinale sur la gestion des déchets de plage)

Avancer sur l'élaboration d'une stratégie visant à mieux définir la place des déchets des professionnels au sein de notre service public

Initier la démarche Economie Circulaire selon le référentiel ADEME, en partenariat avec les acteurs du territoire. La première étoile du référentiel a été obtenue dès la première année.



AXE 4

Maitriser les coûts du service public de gestion des déchets

Développer des indicateurs techniques et financiers pour le pilotage des services

Identifier et mettre en œuvre des actions permettant de limiter l'impact financier de la crise sur le budget du Sitcom

Engagement d'un travail de collaboration étroite avec les services de la Trésorerie ; signature d'une convention de partenariat

Pilotage de l'étude regroupant les cinq syndicats landais afin de planifier la gestion départementale des déchets à moyen terme compte tenu des obligations réglementaires, techniques et financières

Engagement dans l'optimisation des services de collecte (rationalisation des tournées, déploiement de conteneurs gros volumes collectés en camion grue...)

Pilotage des réflexions portant sur l'évolution du mode de calcul des contributions des adhérents et de la gouvernance du Sitcom

Réalisation d'une étude portant sur la mise en œuvre d'une tarification incitative sur le territoire



Déploiement du recours aux stagiaires et alternants dans les services du Sitcom

Signature d'un partenariat avec la LPO pour la réalisation d'une mission de mise en valeur de la biodiversité sur les sites du Sitcom

Poursuite de la veille technologique sur les carburants alternatifs, réalisation de tests de bennes OM

Mise en place d'un Plan de Sobriété Energétique à l'échelle du Sitcom et de son territoire

Déploiement de nouvelles initiatives en terme de santé/sécurité : création d'une cellule Vigisanté, déploiement d'outils managériaux terrain, formalisation du suivi des agents polyaccidentés et des arrêts longs, accompagnement des managers de proximité dans la montée en compétence sur les sujets santé/sécurité, professionnalisation du tutorat, ...

Création d'un service Usagers regroupant tous les métiers liés à l'accueil, le conseil, la facturation des usagers (particuliers et professionnels) du Sitcom

Poursuite de la modernisation des services, en adaptant les missions et organisations à l'évolution des besoins et des pratiques.

3.3 Eléments de cadrage pour l'année 2023

Les éléments de cadrage de l'année 2023 découlent de la Feuille de Route des services ; ils ont été toutefois largement remaniés compte tenu de la crise économique actuelle et de ses impacts sur les coûts de gestion des déchets.

Les actions les plus notables qui guideront l'action des services sur l'année 2023 sont présentées ci-après :



La poursuite des actions de communication en faveur de la réduction et du tri des déchets, y compris par l'organisation de visites de sites lors de journées de sensibilisation

L'adoption d'un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), intégrant l'ensemble des nouvelles thématiques de la Feuille de Route, les échéances du mandat et la démarche d'Economie Circulaire

La réalisation d'un circuit de visite pédagogique et sécurisé sur la Plateforme multimatériaux, permettant sa découverte par le grand public

La poursuite du développement du réemploi, avec de nouveaux sites de collecte en déchetterie, ainsi que l'expérimentation de zones de réemploi d'avantage mises en valeur

L'étude d'opportunité de la construction d'une recyclerie sur le territoire, permettant de développer les activités de réemploi, réutilisation et réparation, et créer des opportunités de développer de nouvelles initiatives innovantes sur la thématique de réduction des déchets

Initier un ou plusieurs éco-chantiers sur le territoire

Engager des actions en faveur de la réduction des déchets verts

L'accompagnement des organisateurs de manifestations dans la réduction et le tri de leurs déchets

La poursuite du déploiement du programme « Boule de neige » de sensibilisation des scolaires



Engager les actions pertinentes en tenant compte des résultats des caractérisations des différents flux réalisées en 2022 et 2023 (OM, collecte sélective, tout-venant incinérable), de façon à réduire les tonnages de déchets valorisés à l'UVE

Tester de nouvelles filières de tri et valorisation de nos déchets

Mettre en œuvre de manière opérationnelle la nouvelle filière REP des déchets du bâtiment (PMCB), en lien avec tous les acteurs du territoire

Mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets sur le territoire (compostage individuel partagé, collecte des biodéchets en PAV et auprès des professionnels)

Développer nos techniques commerciales pour valoriser d'avantage nos matériaux issus du recyclage des déchets inertes

Poursuivre l'optimisation de l'ensemble de nos procédés industriels (UVE et Plateforme)

Poursuivre la démarche de management environnemental ISO 14 001 de la Plateforme multimatériaux en vue d'une certification



AXE 3

Assurer la mobilisation et la coopération de l'ensemble des acteurs du territoire

Organiser des réunions thématiques pour les élus et services des collectivités du territoire (gestion des biodéchets notamment)

Poursuite du pilotage de la démarche Economie Circulaire avec l'ensemble des partenaires et articulation avec le PLPDMA

Création d'un fonds de soutien aux initiatives locales des associations

Elaborer et signer des Chartes de partenariat avec les communes et EPCI volontaires



AXE 4

Maitriser les coûts du service public de gestion des déchets

Poursuivre la mise en œuvre des actions permettant de limiter l'impact financier de la crise, et d'une manière générale réduire les dépenses et optimiser les recettes du Sitcom

Mis en œuvre effectivement d'un travail de collaboration étroite avec les services de la Trésorerie dans le cadre de la convention de partenariat

Engager des négociations sur le contrat de revente d'électricité de l'UVE afin d'augmenter les recettes associées à la valorisation énergétique

Portage à l'échelle régionale de la situation de gestion des déchets à moyen terme

Poursuite de l'optimisation des services de collecte (rationalisation des tournées, déploiement de conteneurs gros volumes collectés en camion grue...) et lancement d'une réflexion sur le contrôle d'accès en déchetteries

Engager la modernisation des sites du Sitcom : démantèlement du site de Messanges, mises aux normes des déchetteries, dossiers réglementaires sur les ISDI...



Poursuite de la dynamique de recours aux stagiaires et alternants dans les services du Sitcom

Réalisation de l'étude avec la LPO pour la mise en valeur de la biodiversité sur les sites du Sitcom

Poursuite de la veille technologique sur les carburants alternatifs, réalisation de tests de bennes OM au GNV

Développer le Plan de Sobriété Energétique à l'échelle du Sitcom et de son territoire

Favoriser les partenariats avec les entreprises à vocation sociale

Poursuivre la dynamique des actions santé/sécurité au sein des services

Finaliser la refonte du Règlement Intérieur du Sitcom

Mettre en œuvre de nouveaux outils informatiques pour le service Usagers (base clients, logiciel redevance, ...)

Poursuite de la modernisation des services, en adaptant les missions et organisations à l'évolution des besoins et des pratiques.

4 Les orientations budgétaires 2023-2025 – analyse rétrospective et prospective

La préparation du budget 2023 et, au-delà, la mise en œuvre de la feuille de route s'inscrit dans une vision prospective.

Le rapport d'orientation budgétaire est donc l'occasion d'exposer les prévisions concernant les équilibres financiers du SITCOM, compte tenu des perspectives d'évolution des ressources et charges ainsi que des programmes d'investissement.

La finalité de la prospective est de pouvoir tracer une trajectoire réaliste à moyen terme en se fondant sur les hypothèses économiques et financières les plus vraisemblables à un moment donné.

Malgré cette volonté, la prospective demeure **une prévision budgétaire soumise aux aléas connus et non-connus** à ce jour et notamment :

- L'impact de la crise sanitaire et la présence de la Covid'19
- L'influence des facteurs macro-économiques guidé par le conflit entre la Russie et l'Ukraine : l'inflation, l'évolution du prix de l'énergie mais également des matières premières... et surtout l'incapacité à définir une date de sortie de crise
- L'impact des mesures règlementaires et législatives telles que l'obligation de collecte des déchets à la source, la REP des déchets du bâtiment (PMCB), les revalorisations salariales, l'impact des mesures du PLF...
- L'évolution des conditions de financements qui induisent une évolution rapide des taux directeurs...

La présente prospective est donc réalisée en tenant compte des chiffres des comptes administratifs 2022 non stabilisés à ce jour, et selon le contexte économique actuel qui offre peu (ou pas) de lisibilité pour les années à venir.

L'option retenue consiste à reprendre comme année de référence 2023 (qui inclut l'augmentation sur année entière des coûts) et d'appliquer taux de progression validés sur les projections réalisées au DOB 2022.

4.1 Le budget valorisation – un dynamisme des recettes qui permet d'envisager une baisse de la subvention d'équilibre

Projection des recettes et dépenses de fonctionnement (en euros)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	1 929 716	3 358 708	4 404 530	4 291 720	4 382 779	4 498 479
<i>Evolution n-1</i>	-27,21 %	74,05 %	31,14 %	-2,56 %	2,12 %	2,64 %
Dépenses de fonctionnement	2 694 878	3 204 959	3 999 728	4 090 000	4 337 240	4 595 074
<i>Evolution n-1</i>	3,99 %	18,93 %	24,8 %	2,26 %	6,04 %	5,94 %

Ce budget ne dispose pas d'une section d'investissement. Aucun encours de dette n'est enregistré.

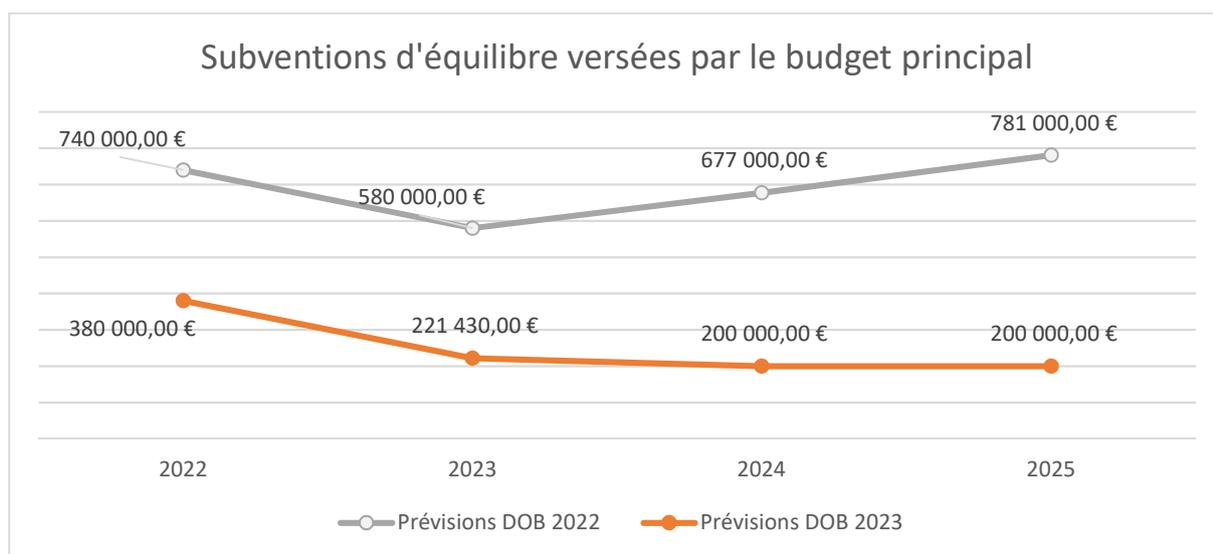
Les prévisions du DOB 2022 ont été dépassées tant en dépenses qu'en recettes de près de 500 000€.

Les recettes de fonctionnement :

Les projections faites à compter de 2023 sont réalisées selon un principe de prudence. Une baisse de près de 4% est par conséquent prévue afin de simuler une réduction des cours de reprise des matériaux. Pour autant, le remboursement des transports de bois par l'usine EGGER à Rion des Landes sur année pleine booste les recettes du budget et diminue l'impact simulé à -2.5%.

A partir de 2024, une croissance de 3% est actée sur l'ensemble des postes de recettes hormis les mises à disposition de bennes et recettes de livraison (+2%).

Les subventions d'équilibre évoluent également sur les trois exercices budgétaires à venir, et diffèrent avec les projections préalablement réalisées :



Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont concentrées sur le chapitre 011. Dans la prospective présentée, les dépenses évoluent volontairement d'une façon différente des recettes.

Une tendance inflationniste (augmentation des coûts en valeur) est associée à une croissance des tonnages des déchets entrant sur la plateforme. L'accroissement des charges est donc prévu sur les postes de dépenses suivants : l'électricité, le Gasoil non routier, l'achat de pièces détachées, les prestations de services (dont un supplément de 200 000 euros lié à la facturation de ValorBéarn pour le traitement des plastiques)...

Pour autant, les économies réalisées du fait de l'acquisition d'un broyeur, la chute des tonnages de traitement du bois, l'optimisation des locations d'engins (pelles à pneus, polybennes...), la baisse de transport de déchets non valorisables permettent de réduire à 2.26% l'évolution des dépenses de fonctionnement. Sur les exercices 2024 et 2025, une accélération du niveau des charges de 6% est intégrée afin de rejoindre les progressions actées sur le DOB 2022.

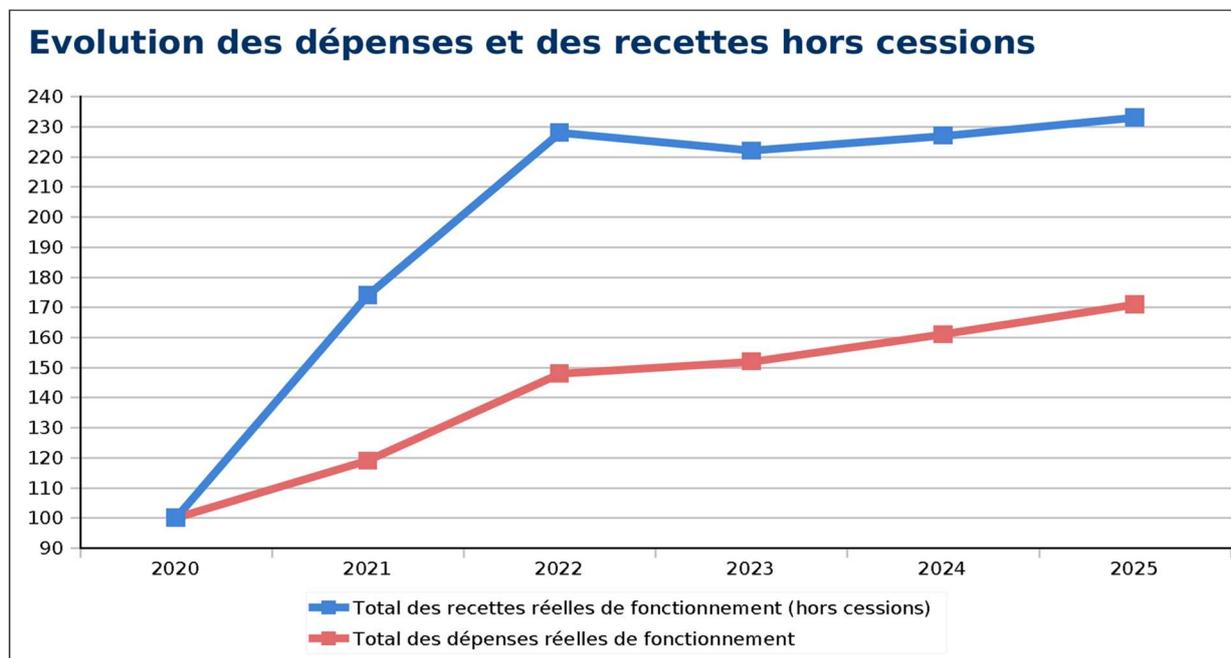
Fonds de roulement et résultat prévisionnel

Malgré un scénario prudent concernant les recettes de fonctionnement intégrant une diminution significative du versement du budget principal, on note un fonds de roulement qui revient à un niveau comparable à celui d'avant crise sanitaire.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	886 655	121 493	275 242	680 044	881 764	932 672
Résultat de l'exercice	-765 162	153 749	404 802	201 720	50 909	-85 613
Fonds de roulement en fin d'exercice	121 493	275 242	680 044	881 764	932 672	847 059



Le fonds de roulement s'apparente à une réserve qui permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le fonds de roulement constitue également une réserve dans laquelle la collectivité pourra être amenée à puiser pour financer ses dépenses d'équipement.



Zoom sur le BP 2023 - Valorisation

Chapitre s/Articles	Chapitre/ Articles M57	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2022	CA prévisionnel au 23/12/22	BP 2023	progression BP à BP
o11	o11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 029 400,00 €	3 978 284,16 €	4 054 377,00 €	1%
65	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00 €	- €	15 000,00 €	-25%
67	67	CHARGES SPECIFIQUES	225 241,61 €	11 443,20 €	671 434,00 €	198%
68	68	Provisions pour provisions semi-budgétaires	10 000,00 €	10 000,00 €	5 557,00 €	-44%
O22	O22	Dépenses imprévues	185 000,00 €	- €	- €	-100%
TOTAL Des dépenses de fonctionnemnet cumulées			4 469 641,61 €	3 999 727,36 €	4 746 368,00 €	6%

Nature	BUDGET VALO RECETTES FONCTIONNEMENT	Bp 2022 + dm	CA estimatif au 23/12/22	BP 2023	Évolution de BP à BP
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 474 400,00 €	3 978 933,26 €	3 891 500,00 €	12,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	710 000,00 €	380 000,00 €	221 437,85 €	-68,81%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00 €	50 098,48 €	- €	-100,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 194 400,00 €	4 409 031,74 €	4 112 937,85 €	-1,94%
R001	Excédent de fonctionnement	275 241,61 €	275 241,61 €	633 430,15 €	130,14%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEE		4 469 641,61	4 684 273,35	4 746 368,00	6,19%

4.2 Les projections spécifiques au budgets UVE et au budget principal

Le budget UVE et le budget principal ont un point commun : ils disposent tous deux d'une **faible part de ressources propres en comparaison à la totalité des recettes totales**.

Par recettes propres, il faut entendre les recettes issues des produits des services sur lesquelles le SITCOM peut, via sa politique tarifaire, agir sur les recettes à venir de façon significative. Elles correspondent en moyenne à **28% des recettes réelles du budget UVE et 17% des recettes réelles du budget principal**.



Le SITCOM ne dispose, par conséquent, que de moyens très réduits afin de pallier l'augmentation des coûts réguliers et/ou exceptionnels.

4.2.1 Le budget UVE : maintien du contrat d'obligation d'achat d'EDF

La prospective présentée ci-dessous reprend les projections établies lors du DOB 2022 pour les années 2024 et 2025.

L'exercice 2022 inclut les chiffres du compte administratif estimé mais non consolidé. L'année 2023 intègre les augmentations de charges de fonctionnement au regard du contexte macroéconomique sur une année pleine (le conflit entre l'Ukraine et la Russie ayant débuté en fin du mois de février 2022, les premières ondes de choc ont été perçues en France au début du 2^{ème} trimestre 2022).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	11 037 917	14 876 643	11 662 943	13 501 000	14 475 000	14 755 000
Dépenses de fonctionnement	8 825 308	12 361 189	9 668 244	11 230 124	11 254 857	11 438 168
<i>Dont intérêts de la dette</i>	1 974 298	1 887 175	1 934 200	2 269 034	1 984 158	1 821 185

Recettes d'investissement	208 026	179 406	9 228	107 152	7 605	4 460
<i>Dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	2 317 911	3 285 787	3 088 146	3 149 938	2 919 991	3 018 374
<i>Dont capital de la dette</i>	2 235 148	2 317 758	2 401 892	2 489 938	2 579 991	2 678 374
<i>Dont P.P.I</i>	82 763	968 029	686 254	660 000	340 000	340 000

4.2.1.1 La section de fonctionnement

4.2.1.1.1 Les charges

Marqué de plein fouet par une évolution sans précédent des coûts d'approvisionnement, l'estimation des dépenses de fonctionnement 2022 montrent une progression de +11.32% (après neutralisation de la dépense exceptionnelle de 3.6 millions d'euros en 2021), alors même que les projections, réalisées au début de l'année, intégraient une évolution de +1.48% par rapport à 2021. Par conséquent, ce décalage rebat l'intégralité des cartes pour les années à venir.

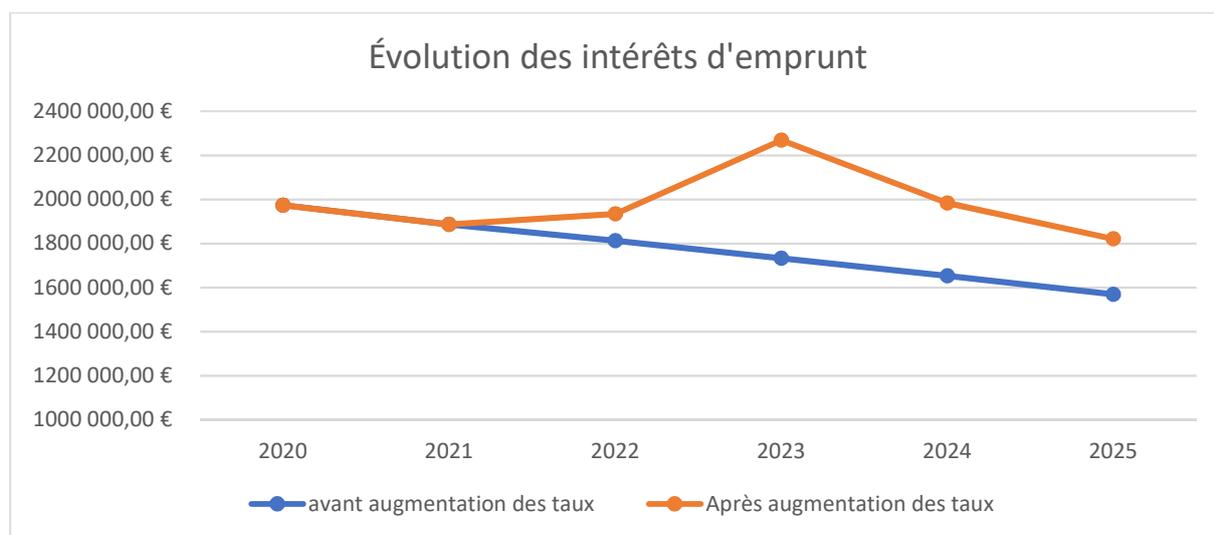
Les charges à caractère général évoluent de nouveau sous l'effet de la TGAP mais elles intègrent également l'ensemble du programme de Gros Entretien Rénovation de l'usine (GER) estimé à 800 000

euros par an ainsi que l'impact des crises sur année pleine. Une progression de 21.88% est donc prévue. Les dépenses sont ensuite stabilisées à +4.5% par an.

Le budget UVE rembourse le budget principal les rémunérations versées aux personnels affectés à son service. Une évolution de 2.5%, conforme au DOB 2022, est projetée.

Les charges exceptionnelles sont diminuées en comparaison en 2022 de 50% par an. Enfin le montant des provisions pour risques et charges et strictement identique à l'année dernière (500 000 euros pour le GER et 500 000 euros pour l'assurance).

Les intérêts de la dette évoluent de façon importante sous l'effet de l'augmentation des taux de rémunération du livret A. il s'agit, pour le Sitcom, d'une dépense supplémentaire cumulée de 1 239 111 euros pour la période 2022-2025 (hors évolutions programmées sur 2023).



4.2.1.1.2 Les recettes

Les recettes intégrées à la prospective évoluent de la façon suivante :

- La vente d'électricité : contrairement au DOB 2022, ces recettes ont été réévaluées à 3.5 millions d'euros à compter de 2023 et ceci jusqu'en 2025 (contre 3.4 millions d'euros préalablement),
- Pour les recettes d'incinération, l'estimation de 200 000 euros pour 2022 ayant été supérieure à la réalisation effective (139 000 euros), un recalage de ces recettes a été effectué soit 126 000 euros en 2023 (150 000 € sur le DOB) pour atteindre 80 000 euros en 2025 (contre 50 000€),
- Autres recettes : le dégrèvement pour le plafonnement de la CFE est maintenu stable jusqu'en 2025. Les reprises sur provisions ont été intégrées en corrélation avec les dépenses de GER (soit 821 000 euros par an non prévus sur le DOB 2022). Il est à noter une recette exceptionnelle non prévue de 710 000 euros en 2022 en remboursement du sinistre sur la chaudière de l'UVE.

Par voie de conséquence, l'équilibre du budget UVE ne pouvant être réalisé que par le biais des versements internes depuis le budget principal, ces derniers nécessitent d'être revus à la hausse de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Virement interne	7 000 000€	7 000 000€	7 000 000€	8 902 000€	9 902 000€	10 202 000€
Evolution par rapport aux projection DOB 2022	0€	0€	0€	+1 170 000€	+1 781 000€	+1 773 000€

4.2.1.2 La section d'investissement

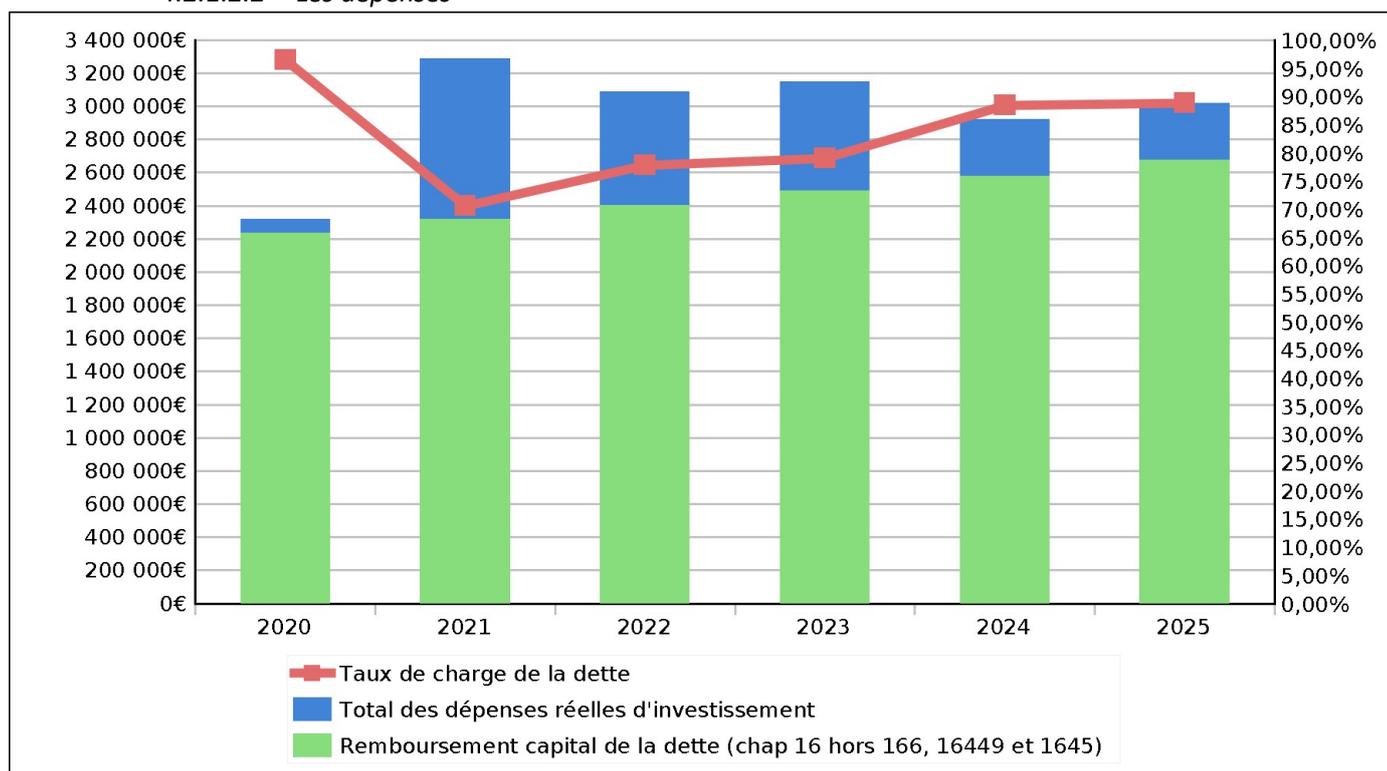
4.2.1.2.1 Les recettes

L'absence de recours à l'emprunt demeure.

Les recettes d'investissement sont uniquement composées du FCTVA et elles évoluent conformément aux dépenses d'équipement en N-2. Elles sont donc totalement décorréliées des dépenses en année N.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
208 026	34 946	9 228	107 152	7 605	4 460

4.2.1.2.2 Les dépenses



Elles sont essentiellement constituées du remboursement du capital des emprunts. Face à la faible importance des recettes et l'évolution importante des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'équipement ont été réduites

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
1601 - CONSTRUCTION USINE	82 763	961 000	68 209	40 000	40 000	40 000	1 231 972
2204 - Equipement usine	0	0	618 045	620 000	300 000	300 000	1 838 045

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Total	82 763	961 000	686 254	660 000	340 000	340 000	3 070 017

4.2.1.3 Les indicateurs financiers

❖ Fonds de roulement et résultat prévisionnel

L'augmentation du virement interne, reconstitue le fonds de roulement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	3 806 494	3 909 217	3 318 290	2 234 072	1 462 161	1 769 919
Résultat de l'exercice	102 723	-590 926	-1 084 219	-771 910	307 757	302 918
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 909 217	3 318 290	2 234 072	1 462 161	1 769 919	2 072 837

❖ L'endettement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31 décembre	60 090 058	57 772 300	55 370 409	52 880 471	50 300 480	47 622 106
Ratio de désendettement	27,2 ans	23 ans	27,8 ans	23,3 ans	15,6 ans	14,4 ans
Emprunt	0	0	0	0	0	0

4.2.2 Le budget principal : pierre angulaire du SITCOM

Comme pour les budgets valorisation et UVE, la prospective du budget principal intègre :

- Les chiffres du budget 2022 non consolidés à ce jour,
- Le versement au budget valorisation et au budget UVE des subventions nécessaires à l'obtention des résultats estimés,
- L'évolution des coûts connus à ce jour sur projetée sur année pleine en 2023 (rappelons que les impacts de la guerre en Ukraine ont été constatés uniquement à compter du 2^{ème} trimestre 2022) et les recettes supplémentaires estimées (augmentation des soutiens dans le cadre des extensions des consignes de tri

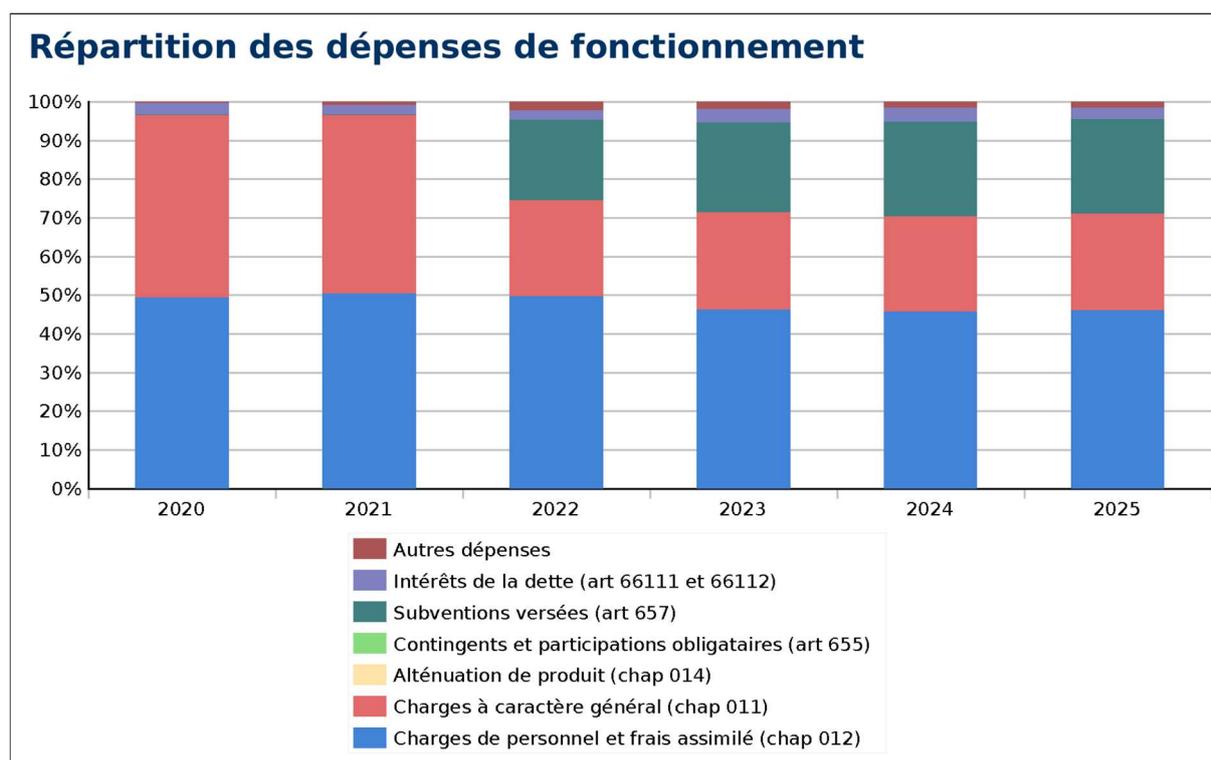
Les taux d'évolution appliqués aux années 2024 et 2025 rejoignent les projections réalisées lors du DOB 2022.

Deux scénarios ont été réalisés pour le budget principal.

4.2.2.1 Les charges et recettes communes aux deux hypothèses

4.2.2.1.1 Les dépenses

Pour la section de fonctionnement



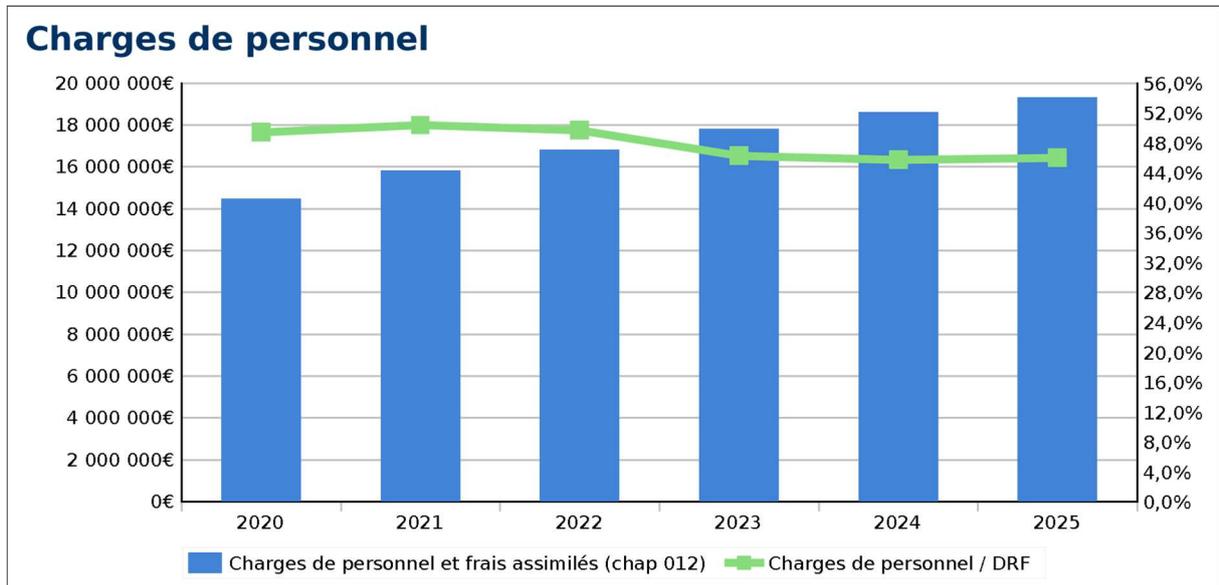
➤ Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont été contenues sur l'exercice 2022 à 16 800 000 euros. Sous les effets conjugués du Glissement vieillesse et technicité, de la revalorisation des indices et des recrutements supplémentaires, l'année 2023 devrait connaître une augmentation du chapitre 012 de 5,95%, répartis comme suit :

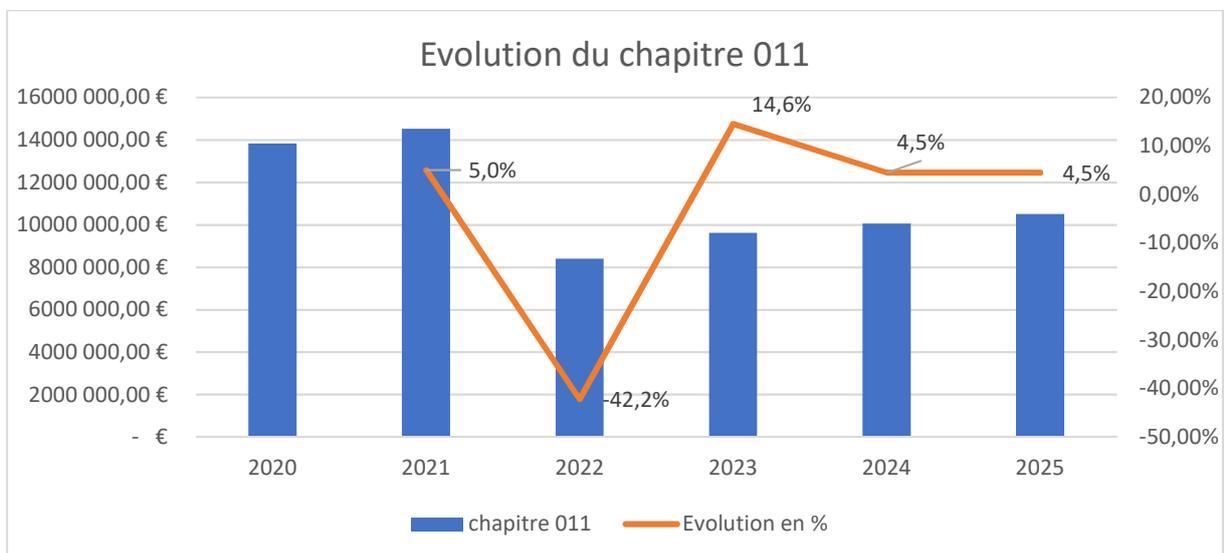
- 280 000 € de revalorisations indiciaires,
- 540 000 € de GVT,
- 115 000 € pour des nouveaux recrutements.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
14 463 888	15 832 107	16 800 000	17 800 000	18 601 000	19 318 999

Pour autant, le poids des dépenses de personnel au regard des dépenses réelles de fonctionnement tend à diminuer.



➤ Les charges à caractère général



Les charges à caractère général se sont contractées de façon importante en 2022 du fait du transfert du virement interne du budget UVE vers le chapitre 65. La neutralisation de cette opération met alors en évidence une progression de 8% par rapport à l'exercice 2021. Cette dernière trouve son origine dans l'évolution des coûts de matières premières et prestations diverses.

Malgré une réduction de plusieurs postes de dépense (études, forfaits de télécommunication, achats de fournitures de pré-collecte...), l'estimation des crédits consommés sur l'exercice 2023 montre un chapitre 011 s'établissant à 9,6 millions d'euros sous l'effet des coûts subis (+1,1 million estimé sur le carburant et GNR ; +111 000 euros sur les prestations de traitement des déchets et contrôle des

installations ; +31 000 euros sur les énergies ; +160 000 euros sur les achats de pièces et petits équipements, +60 000 euros sur contrat d'assurance...).

➤ Les autres charges :

❖ Le virement interne vers le budget UVE

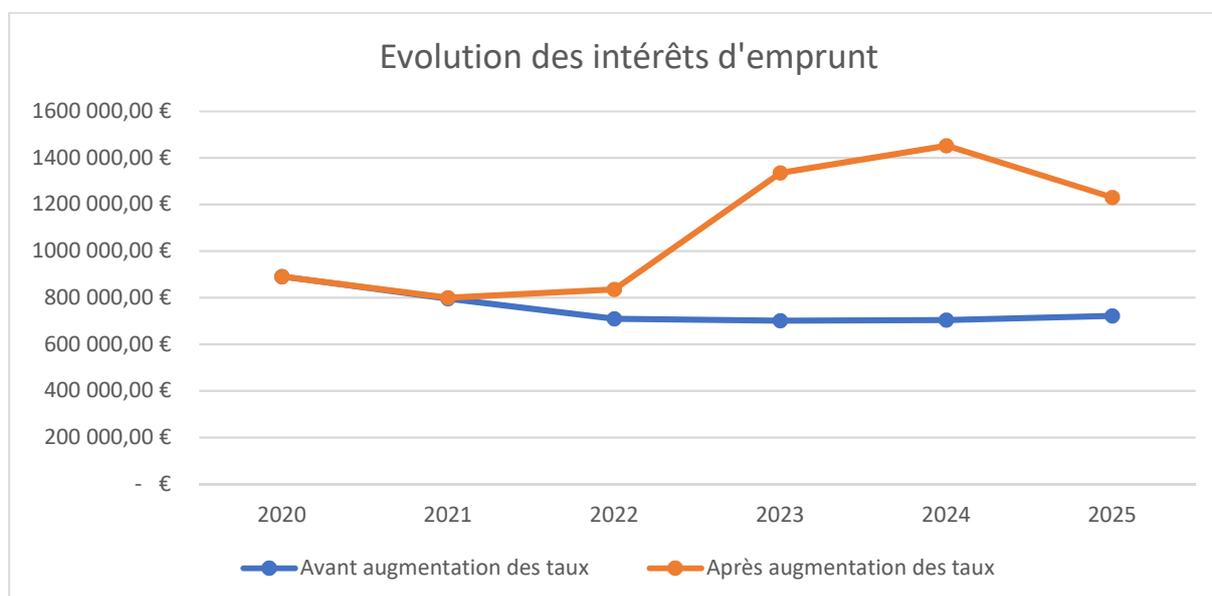
Intégré depuis 2022 au chapitre 65, ce virement assure l'équilibre du budget UVE conformément aux indications du point 4.2.1 du présent ROB. Selon les projections réalisées, les besoins du budget UVE devraient évoluer de la façon suivante :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
42 695	46 208	7 050 445	8 949 615	9 951 496	10 253 630

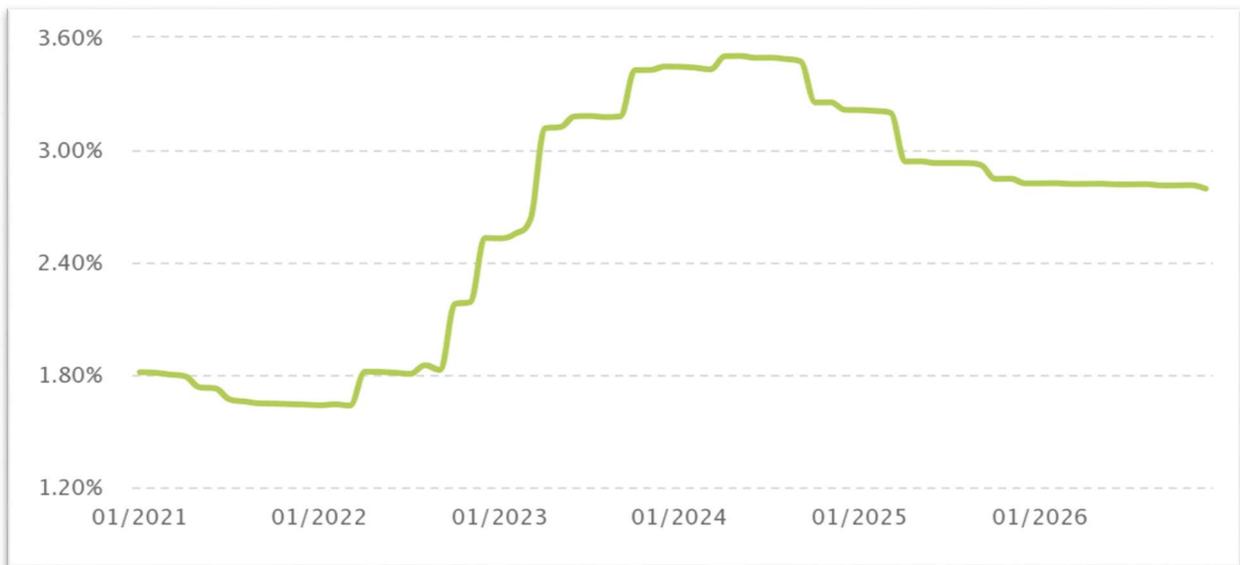
❖ Les intérêts de la dette

A l'instar du budget UVE, les intérêts de la dette évoluent fortement sous l'effet de l'augmentation des taux de rémunération du livret A. Au titre de l'année 2023, et selon les données de prospective 2022, le SITCOM devra faire face à une dépense supplémentaire de 600 000 euros. Fin 2025, et si la situation se maintient (pas de nouvelle augmentation), cette évolution représentera une dépense cumulée de 2,016 millions d'euros sur la période 2022-2025.

Cette estimation n'intègre pas l'augmentation des taux du livret A du mois de janvier 23.



Evolution estimée des intérêts d'emprunt



❖ Les autres familles de dépense

Les charges exceptionnelles (annulation de titres pour redevance, DASRI...) ont été maintenues à leur montant estimé sur la période de 2023 à 2025.

Les dotations pour provisions ont, quant à elles, diminué de 100 000 euros sur 2024 et 2025 (provisions pour créances douteuses).

La subvention versée au COS du Sitcom correspondant à 0,5% des charges de personnel. L'évolution de cette dépense est également conforme au DOB 2022.

Le versement au budget Valorisation est également intégré à cette famille. Rappelons que l'hypothèse retenue pour ce budget met en avant de bons résultats sur les 3 années à venir. Aussi, le versement est réduit de 359 000€ sur 2023 et de respectivement 477 000€ et 580 000€ sur 2024 et 2025.

L'évolution des **indemnités versées aux élus** est également conforme à la prospective 2022.

Pour la section d'investissement :

Les dépenses de la section sont constituées du remboursement du capital des emprunts et des programmes annuels d'investissement.

❖ **Le remboursement du capital de l'emprunt** fluctue selon les hypothèses retenues. Pour autant, on constate quelque soit le scénario une réduction de l'annuité totale jusqu'en 2024. Il sera détaillé dans les hypothèses retenues.

❖ **Les dépenses d'équipement**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Programmes	6 083 296	3 150 500	3 577 531	7 507 050	6 528 840	8 622 722

Le programme d'investissement est détaillé ci-dessous. Après trois exercices de réduction des dépenses d'équipement, le Sitcom se doit de relancer ses investissements afin de renouveler ses équipements existants, travailler à la sécurisation des installations et moderniser son fonctionnement.

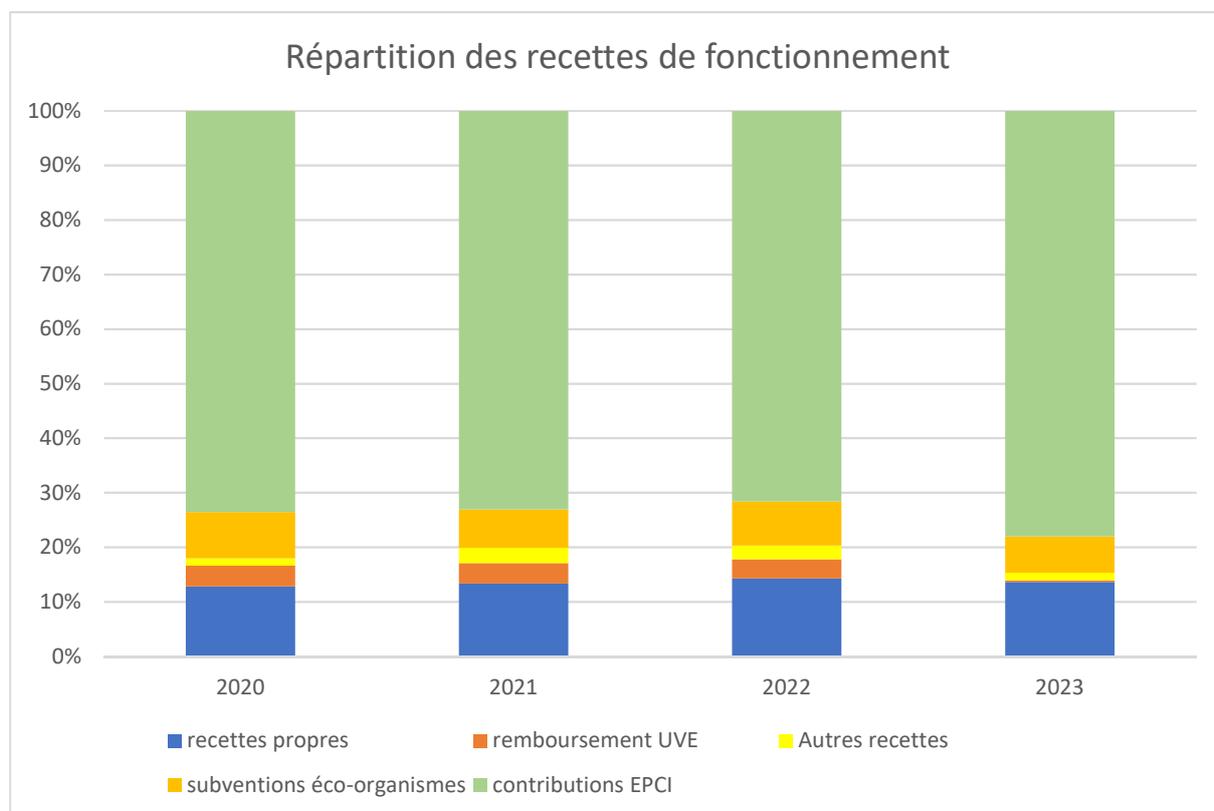
	2022	2023	2024	2025
0134 - Aménagement site de Bénesse	196 862	0	0	0
1707 - Réaménagement du quai de transfert St Paul - 1707	0	0	0	0
1803 - Travaux déchetteries - 1803	280 643	910 872	400 000	400 000
2001 - Matériel de transport 2020	247 800	0	0	0
2003 - matériel administratif	5 472	0	0	0
2004 - Plateforme - achat matériel + voirie	85 093	100 000	100 000	100 000
202301 - APCP - Matériel roulant de collecte	0	825 200	2 062 200	2 469 300
202302 - APCP - Travaux site Messange	0	0	200 000	1 400 000
202303 - Recyclerie	0	300 000	411 000	1 300 000
2101 - Matériel roulant - 2101	991 611	0	0	0
2102 - Matériel de collecte fixe - 2102	526 281	778 780	842 670	846 480
2103 - Matériel administratif - informatique - 2103	93 211	0	0	0
2105 - Achat conteneurs avec convention - Projets communes et EPCI	194 453	148 100	159 740	150 000
2106 - Petits équipements - outillage - 2106	10 600	20 000	20 000	20 000
2107 - Travaux d'aménagement des conteneurs (convention EPCI)	23 310	35 000	35 000	35 000
2108 - Extension des consignes de tri	115 327	213 960	700 000	300 000
2201 - Achat gros matériel sur plateforme	806 868	480 000	540 000	540 000
2202 - Aménagement ISDI Messanges	0	15 000	0	0
2203 - Aménagement ISDI St Paul les Dax	0	150 000	0	0
2205 - Aménagement ISDI Capbreton	0	10 000	0	0
2206 - Amélioration continue des sites	0	103 128	100 000	100 000
2208 - Acquisition de matériels spécifiques	0	355 000	408 480	510 000
2301 - Travaux Pont bascule - St Paul	0	144 000	0	0
2302 - mobilier	0	30 000	30 000	30 000
2303 - matériel informatique - acquisitions matérielles et immatérielles	0	96 460	100 000	100 000
2304 - biodéchets	0	652 890	270 000	166 642
2305 - achats conteneurs avec convention - projets privés	0	138 660	149 750	155 300
Total	3 577 531	7 507 050	6 528 840	8 622 722

Pour autant, au regard des contraintes économiques et budgétaires, le Sitcom a fait le choix de reporter ou réduire certains programmes d'investissement tels que :

- L'opération de réaménagement du quai de transfert de St Paul les Dax décalée en 2026 (1,8 million d'euros),
- La réduction des enveloppes dédiées aux achats de conteneurs diminuées de 700 000 euros par an,
- Le report de l'acquisition d'une ensacheuse de 2023 à 2025 pour le second,
- Le démarrage des travaux de démolition de l'ancienne usine de Messange reporté d'un an,
- La réduction du programme de renouvellement des bennes de collecte : six véhicules ne seront pas renouvelés sur 2023 et 2024,
- Le programme de renouvellement de bennes de déchetteries subit le même sort : réduction de 10 bennes par an.

4.2.2.1.2 Les recettes communes à toutes les hypothèses

Pour la section de fonctionnement



❖ Les Dotations (hors contributions des EPCI)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Subventions éco-organismes	2 861 365	2 480 000	3 030 775	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Reversement commune de BOUCAU	163 000	175 000	175 000	175 000	175 000	175 000
SOUTIEN REP PMCB					600 000	600 000

L'exercice 2022 montre une augmentation des subventions des éco-organismes sous l'effet d'une régularisation exceptionnelle de 800 000 euros. Pour la période 2023-2025, ces dernières devraient se stabiliser à 2,7 millions en raison de la mise en place des soutiens relatifs à l'extension des consignes de tri.

Le reversement de la commune de BOUCAU pour l'utilisation de la déchetterie de Tarnos a été augmenté de 10 000 euros/an afin de correspondre au montant 2022.

La mise en place de la REP Bâtiment devrait permettre au SITCOM de percevoir des recettes supplémentaires à compter de 2024. Ces montants sont à ce jour estimés.

❖ Les autres recettes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Autres Recettes	5 914 809	6 448 749	7 465 904	7 271 653	7 350 089	7 554 827
<i>Dont les produits des services</i>	4 325 911	4 749 529	5 370 500	5 531 615	5 697 563	5 868 490

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dont remboursement salaires UVE	1 301 448	1 325 907	1 317 907	1 350 137	1 383 890	1 414 488

❖ Les contributions des EPCI

Les contributions des EPCI sont quant à elles adaptées aux besoins financiers non couverts par les recettes propres et permettant l'équilibre du budget. A ce stade, elles seront présentées au sein des hypothèses soumises au Comité syndical du SITCOM.

Pour la section d'investissement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont ajoutées. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement (a)	6 083 296	3 150 500	3 577 531	7 507 050	6 528 840	8 622 722
FCTVA (b)	1 299 575	629 860	997 904	520 089	590 139	1 231 456
Autres recettes (d)	74 346	60 695	15 748	6 915	3 402	482
Produit de cessions (e)	26 929	3 587	42 554	0	0	0
Ressources financières propres f = (b+d+e)	1 400 850	694 142	1 056 206	527 004	593 181	1 235 028
Subventions perçues (liées au PPI) (g)	154 284	144 278	214 091	333 660	389 750	895 300
Financement total hors emprunt h = (f+g)	1 555 134	838 420	1 270 297	860 664	1 401 541	1 299 118

Solde (=a-h)	-4 528 162	-2 312 080	-2 307 234	-6 647 050	-5 127 299	-7 323 604
--------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Les recettes propres du budget principal sont de peu d'importance au regard des investissements à réaliser.

- Le FCTVA correspond aux dépenses d'investissement réalisées en N-2
- Les subventions perçues ne représentent que 4% des dépenses d'équipement.

Par voie de conséquence, le solde de chaque exercice doit donc être financé par le recours à l'emprunt mais également par l'épargne nette (épargne dégagée sur la section de fonctionnement déduction faite du remboursement du capital de l'emprunt) et le fonds de roulement.

4.2.2.2 Analyse de la mise en perspective de la stratégie financière issue du DOB 2022 avec les nouvelles données

La trajectoire financière réalisée en 2022 visait à permettre un retour à une situation financière saine à savoir :

- Taux d'épargne brute de 12%

- Maintien du fonds de roulement avec maintien du BFR (Besoin en fonds de roulement) sur 1,5 mois soit 5 millions d'euros
- Réduction progressive de l'encours de la dette et un ratio de désendettement inférieur à 12 ans

La stratégie de recours à l'emprunt s'inscrit dans une démarche de désendettement du Sitcom :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Emprunt	4 000 000	4 000 000	3 000 000	3 000 000	2 300 000	1 300 000

L'intégration de l'évolution des coûts sur année pleine en 2023 génère les conséquences suivantes :

- L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement ne permet plus d'assurer le remboursement du capital des emprunts.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	5 391 115	4 930 693	4 563 697	2 355 715	3 527 016	5 132 368
Epargne brute	4 500 058	4 130 469	3 728 253	1 019 685	2 074 681	3 902 000
Epargne nette	227 243	-66 142	537 133	-1 989 872	-907 439	837 853



Epargne brute = Recettes de fonctionnement - Dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute - remboursement du capital de la dette. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

- Les résultats d'exercices négatifs de 2023 à 2025 ont pour conséquence de précipiter le fonds de roulement à un montant négatif de près de 6 millions d'euros en 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	6 325 991	6 086 419	7 470 321	8 317 971	2 681 712	-1 470 796
Résultat de l'exercice	-239 572	1 383 902	847 650	-5 636 259	-4 152 507	-4 357 629
Fonds de roulement en fin d'exercice	6 086 419	7 470 321	8 317 971	2 681 712	-1 470 796	-5 828 425

4.2.2.3 Objectif 1 : Répondre aux besoins de l'année 2023

Cette prospective repose sur :

- ❖ L'augmentation du recours à l'emprunt sur 2024 et 2025 : 3 000 000 d'euros par an sur les deux années
- ❖ Une augmentation des contributions des EPCI de 17,87% en 2023 afin de couvrir l'évolution des charges. Cela se traduit par un appel à contribution évoluant pour 2023 de la façon suivante :

2020	2021	2022	2023
------	------	------	------

CA du GRAND DAX	4 989 948 €	5 214 496 €	5 397 003 €	6 361 447 €
CC MACS	12 502 191 €	13 064 790 €	13 522 057 €	15 938 449 €
CC du PAYS D'ORTHE	1 790 178 €	1 870 736 €	1 936 212 €	2 282 213 €
COTE LANDES NATURE	1 914 741 €	2 000 904 €	2 070 936 €	2 441 012 €
CC du SEIGNANX	3 677 628 €	3 843 121 €	3 977 631 €	4 688 433 €

En intégrant ces éléments, les indicateurs financiers sont les suivants :

❖ Les masses budgétaires

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	33 818 165	35 572 901	37 611 027	41 849 339	45 381 917	47 833 499
Dépenses de fonctionnement	29 291 178	31 438 845	33 840 220	38 442 151	40 704 858	41 973 078
<i>Dont intérêts de la dette</i>	891 058	800 224	835 444	1 336 030	1 452 335	1 244 368
Recettes d'investissement	5 528 205	4 834 834	4 227 743	3 860 664	3 983 291	5 127 238
<i>Dont emprunts souscrits</i>	4 000 000	4 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Dépenses d'investissement	10 294 765	7 584 988	7 150 900	10 516 607	9 510 480	11 715 679
<i>Dont capital de la dette</i>	4 272 815	4 196 611	3 191 120	3 009 557	2 982 120	3 092 957
<i>Dont P.P.I</i>	6 021 950	3 388 377	3 577 531	7 507 050	6 528 360	8 622 722

❖ Les épargnes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	5 391 115	4 930 693	4 563 697	4 743 218	6 129 394	7 104 790
Epargne brute	4 500 058	4 130 469	3 728 253	3 407 188	4 677 059	5 860 422
Epargne nette	227 243	-66 142	537 133	397 631	1 694 939	2 767 465

L'épargne nette se reconstitue dès 2024 pour permettre le financement d'une partie des investissements.

❖ Les fonds de roulement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	6 325 991	6 086 419	7 470 321	8 317 971	5 069 214	4 219 085
Résultat de l'exercice	-239 572	1 383 902	847 650	-3 248 757	-850 130	-728 018
Fonds de roulement en fin d'exercice	6 086 419	7 470 321	8 317 971	5 069 214	4 219 085	3 491 067

Dès 2024, les résultats négatifs des exercices amènent le fonds de roulement à un niveau trop faible au regard des besoins du SITCOM.

❖ L'endettement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31 décembre	43 697 148	44 500 536	44 333 432	44 323 875	44 341 755	44 248 798
Ratio de désendettement	9,7 ans	10,8 ans	11,9 ans	13 ans	9,5 ans	7,6 ans
Emprunt	4 000 000	4 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000

L'augmentation des emprunts à compter de 2024 ne permet plus de réduire le montant du capital restant dû et bloque la dynamique de désendettement du Sitcom. L'annuité (intérêt + capital) de l'année 2025 augmente également de 42 800 euros dont 15000 € affectés aux intérêts. Pour autant, le ratio de désendettement reste en-deçà du seuil des 12 années.

4.2.2.4 Et ensuite..., l'objectif N°2 : stabiliser le fonds de roulement entre 4 et 5 millions



Face au peu de lisibilité que nous offre cette période empreinte d'un grand nombre d'incertitudes, il convient d'analyser cette dernière partie avec beaucoup de prudence. En effet, les éléments présentés ne seront valables que dans le cas où les prévisions 2023 s'avèrent correctes.

En gardant les masses budgétaires identiques aux précédentes hypothèses, le retour à un fonds de roulement conforme à la stratégie financière suppose que les résultats d'exercice soient sensiblement identiques à ceux indiqués sur 2024 et 2025.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	6 325 991	6 086 419	7 470 321	8 317 971	5 069 214	4 852 859
Résultat de l'exercice	-239 572	1 383 902	847 650	-3 248 757	-216 356	193 870
Fonds de roulement en fin d'exercice	6 086 419	7 470 321	8 317 971	5 069 214	4 852 859	5 046 728

4.3 L'endettement

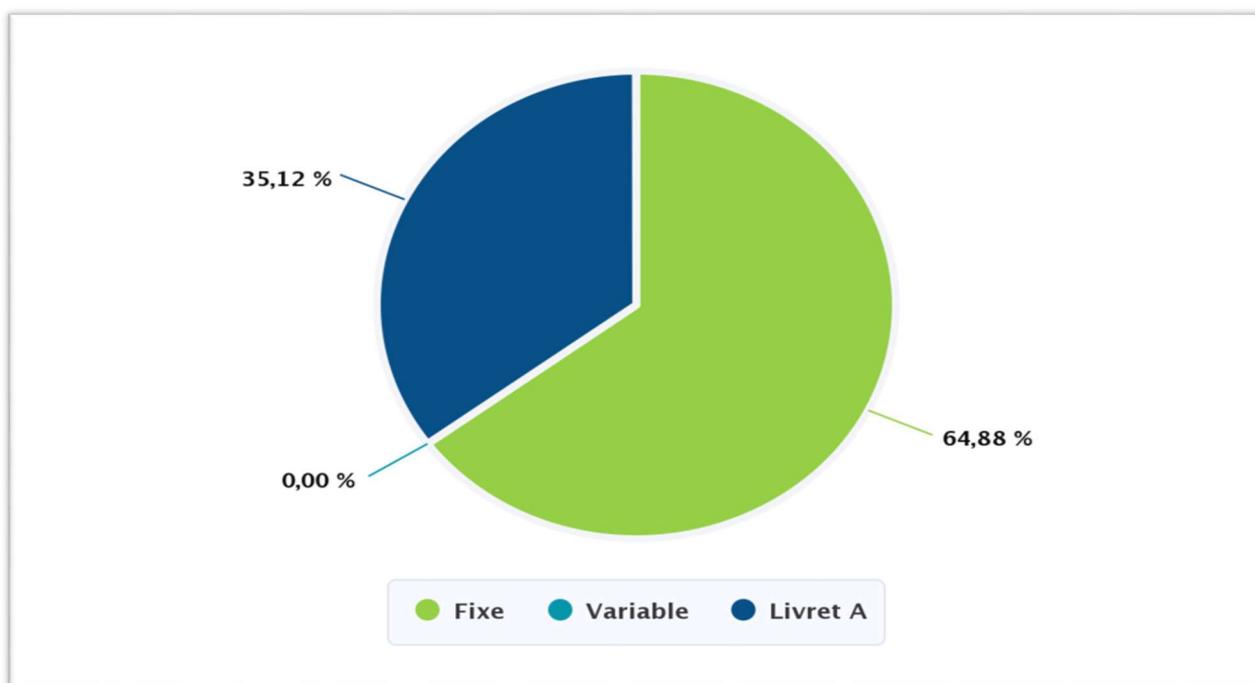
4.3.1 Le budget UVE

Profil de la dette du budget UVE

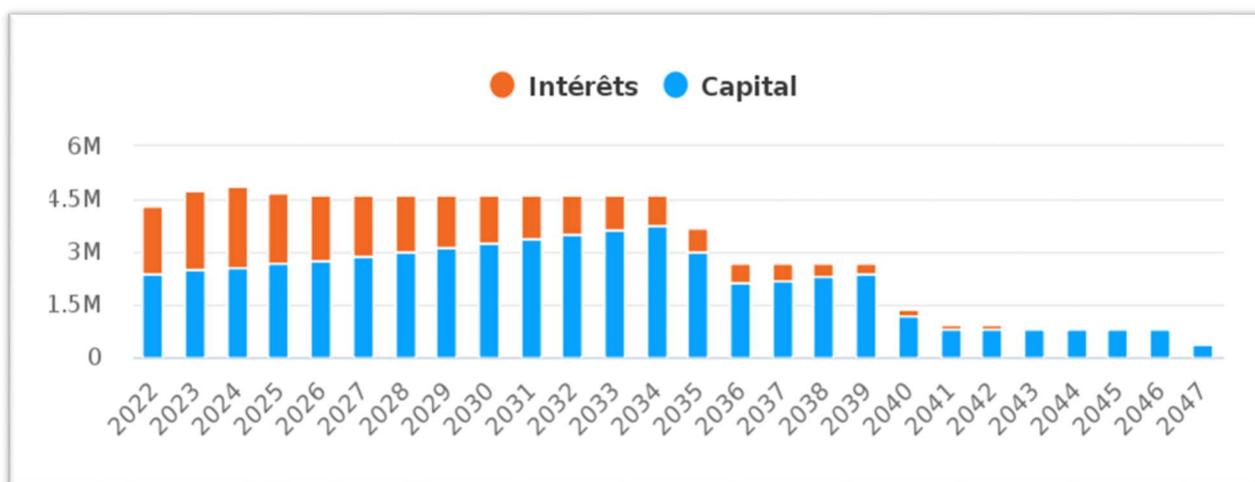
Avec un encours de 55 370 409 euros, les lignes d'emprunt du budget UVE sont à 64,88% à taux fixe. 35% sont des emprunts dont le taux est indexé sur le livret A.

Le taux moyen est de 3,76%.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	35 924 125 €	64,88%	4,31%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	19 446 284 €	35,12%	2,75%
Ensemble des risques	55 370 409 €	100,00%	3,76%



Profil d'extinction de la dette



Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **60 090 058 € en 2020 à 47 622 106 € en 2025**.
De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **4 209 446 € en 2020 à 4 499 559 € en 2025**.

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2020	60 090 058	-3,59 %	0
2021	57 772 300	-3,86 %	0
2022	55 370 409	-4,16 %	0
2023	52 880 471	-4,5 %	0
2024	50 300 480	-4,88 %	0
2025	47 622 106	-5,32 %	0

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio	27,2 ans	23 ans	27,8 ans	23,3 ans	15,6 ans	14,4 ans

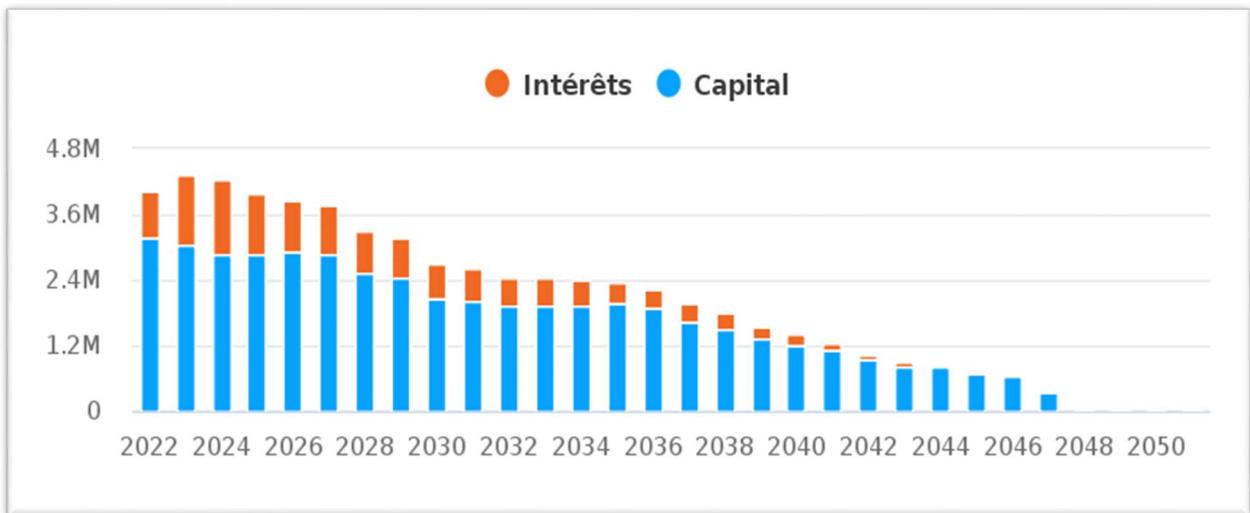
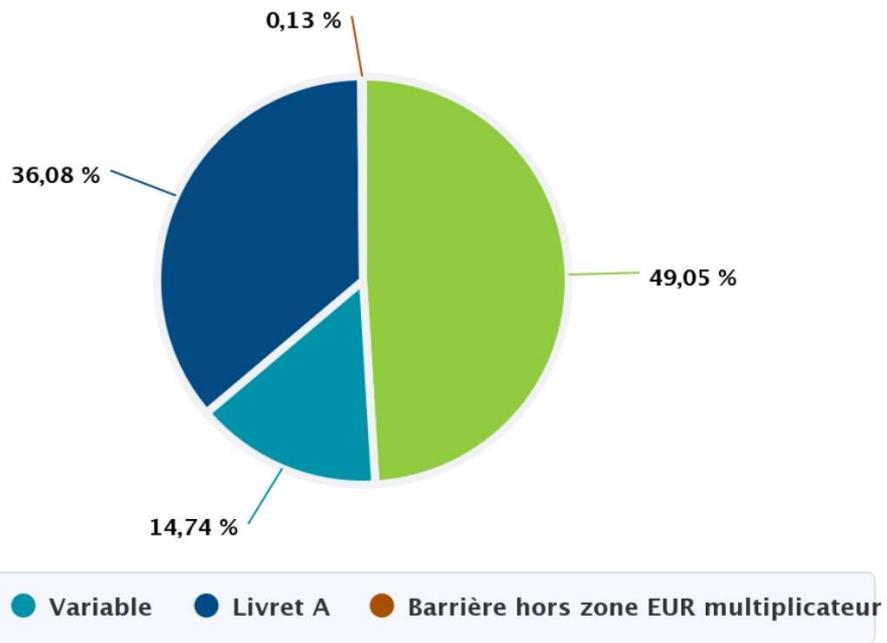
4.3.2 Le budget principal

Profil de la dette

Avec 31 emprunts différents et un capital restant dû de 44 309 417, la dette du SICTOM est composée d'emprunts à taux fixes (49,05%) et d'emprunt à taux variables pour 50,95%.

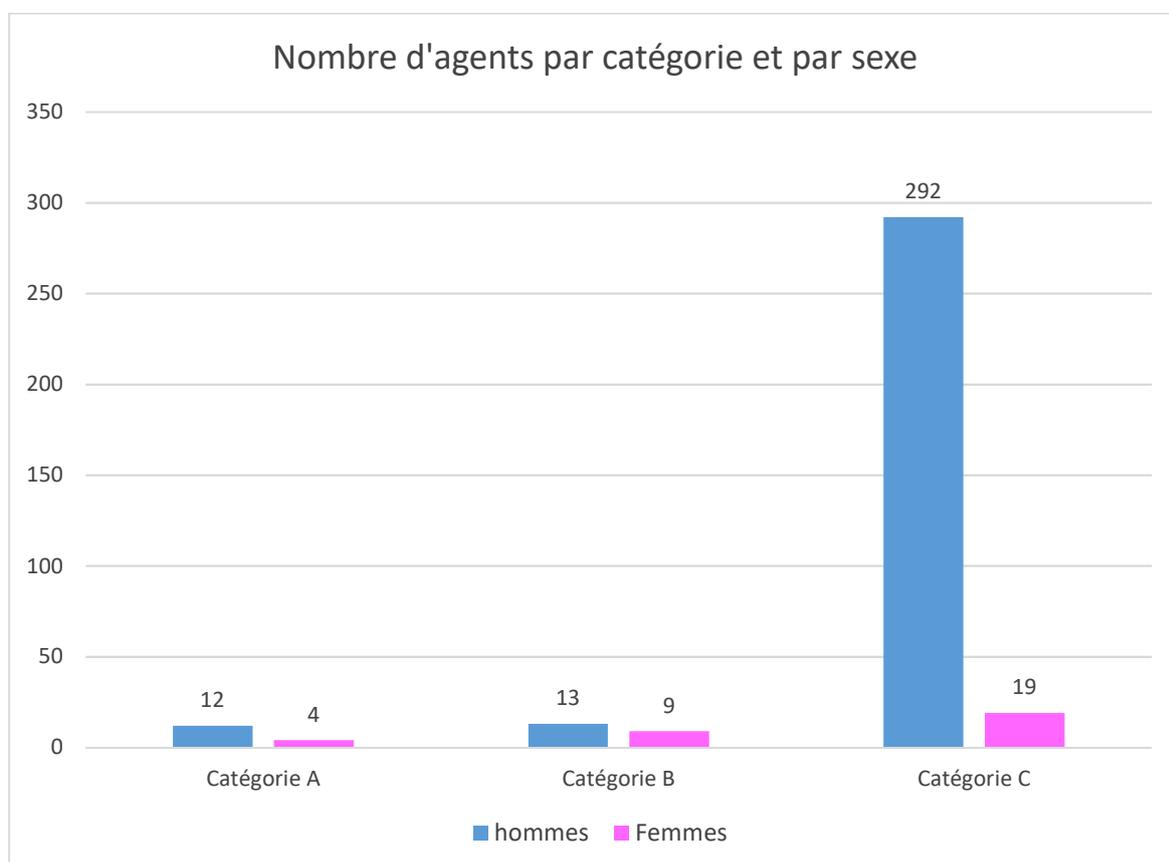
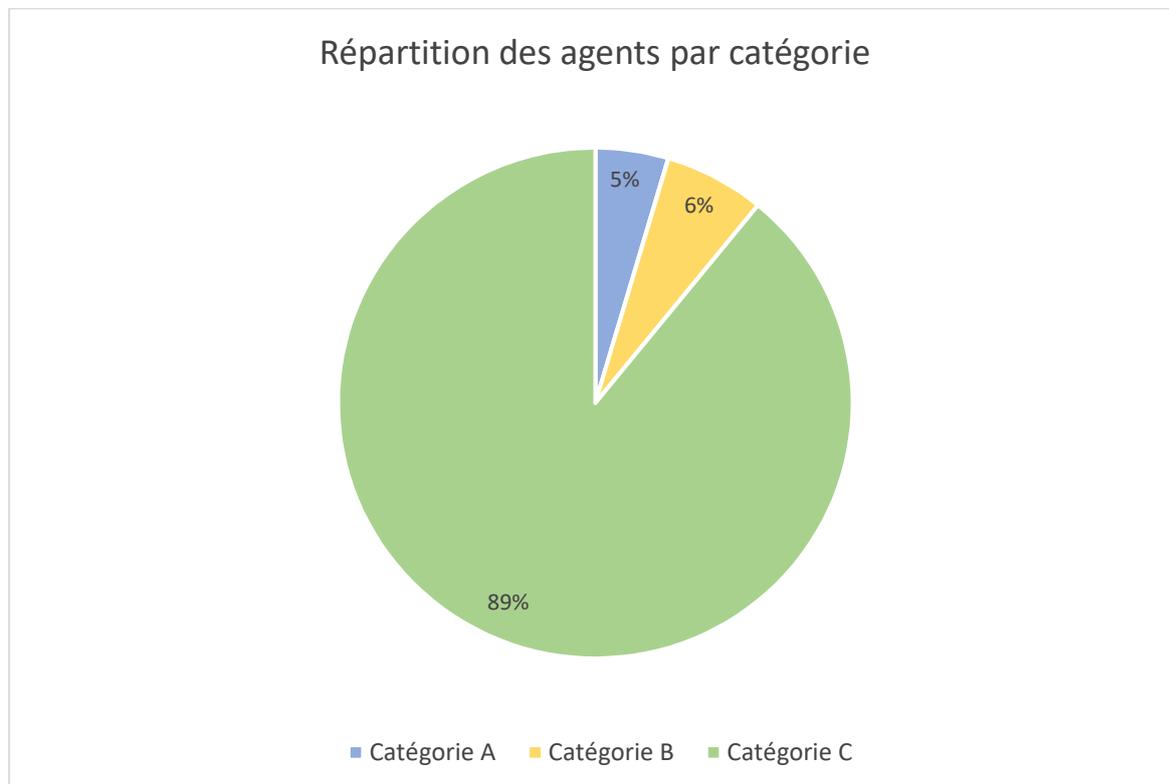
Le taux moyen est de 2,53%.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	21 735 685 €	49,05%	1,91%
Variable	6 529 794 €	14,74%	3,70%
Livret A	15 987 295 €	36,08%	2,89%
Barrière avec multiplicateur hors zone EUR	56 642 €	0,13%	3,74%
Ensemble des risques	44 309 417 €	100,00%	2,53%

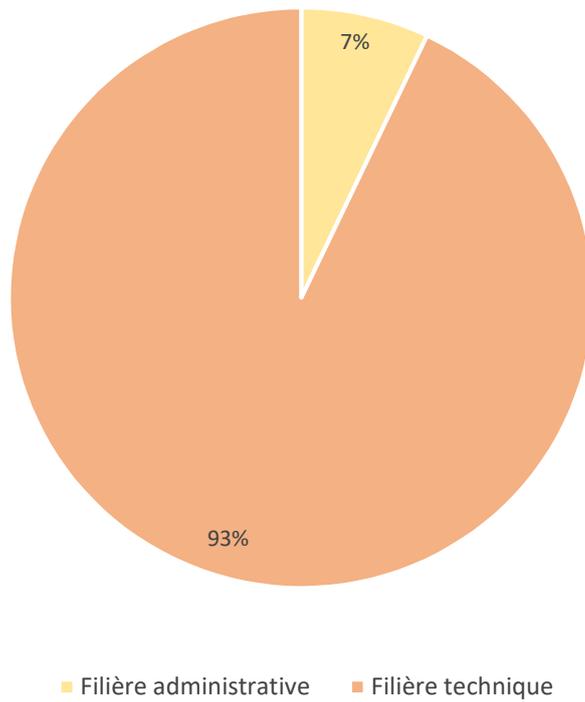


5 Données RH

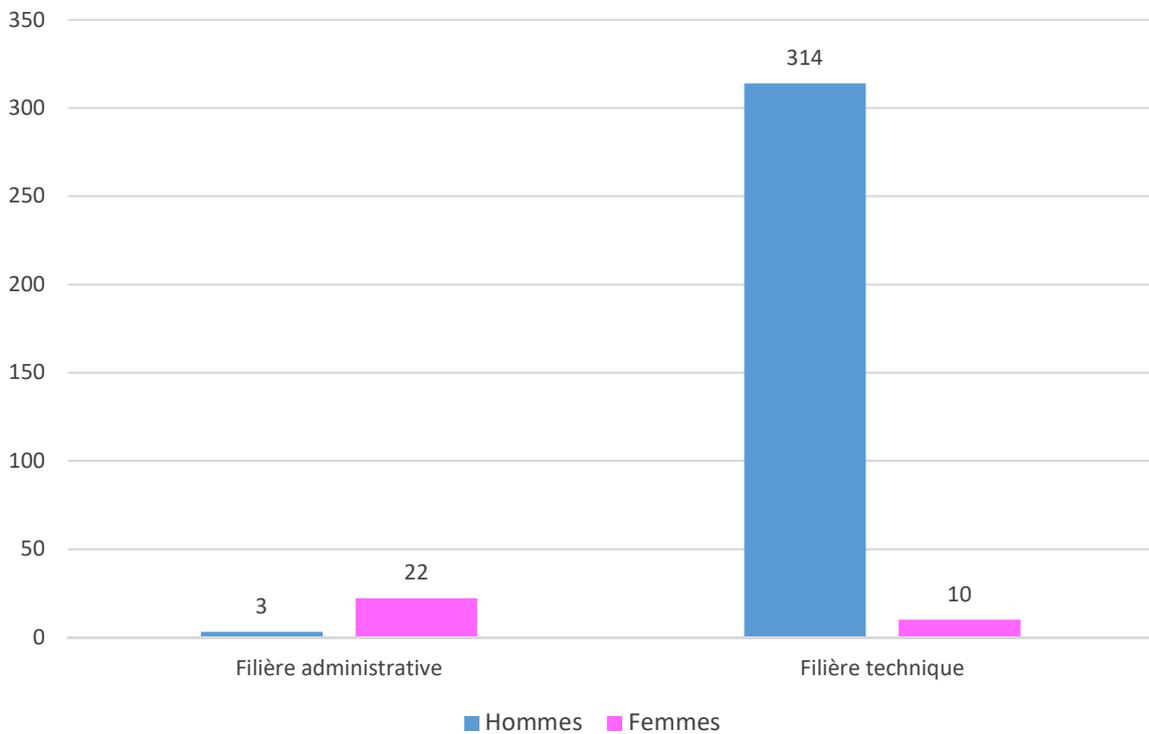
EFFECTIF DU SITCOM au 31/12/2022



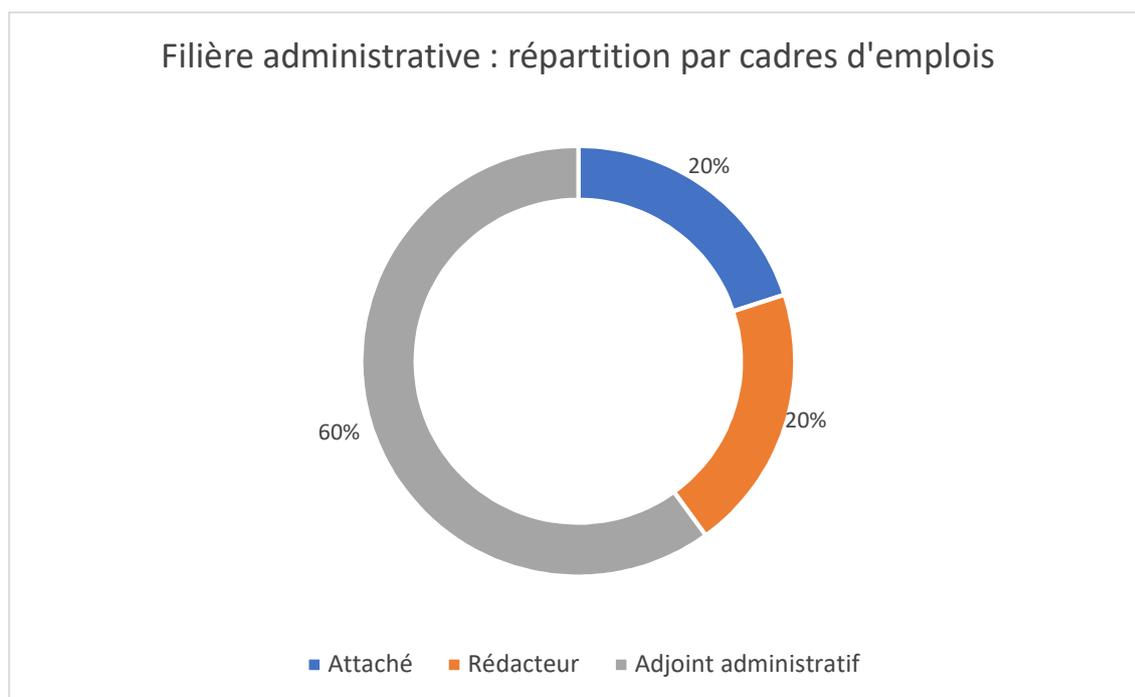
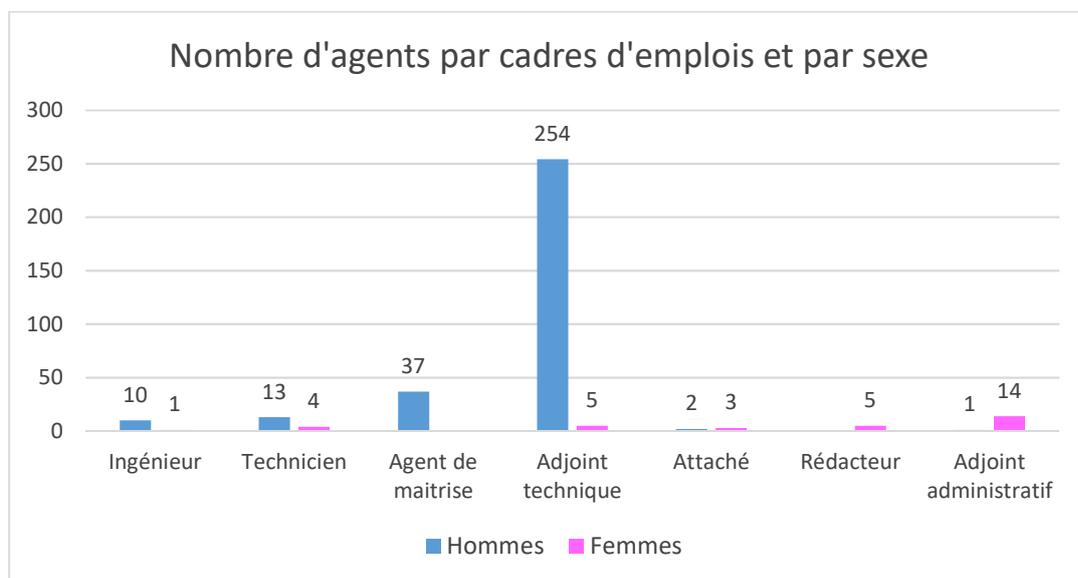
Répartition des agents par filière



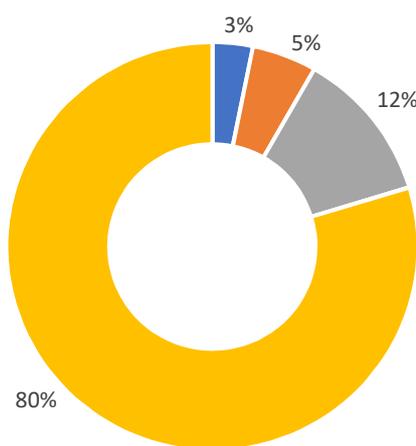
Nombre d'agents par filière et par sexe



Répartition des agents par cadre d'emplois	
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoint technique	74%
Agent de maitrise	11%
Technicien	5%
Adjoint administratif	4%
Ingénieur	3%
Rédacteur	1%
Attaché	1%

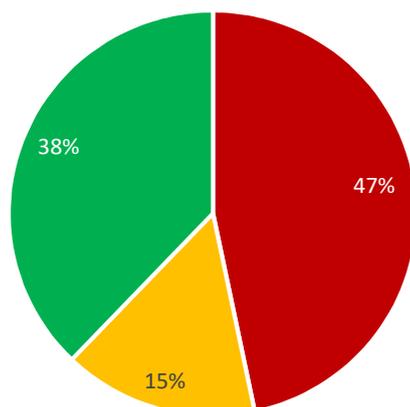


Filière technique : répartition par cadres d'emplois



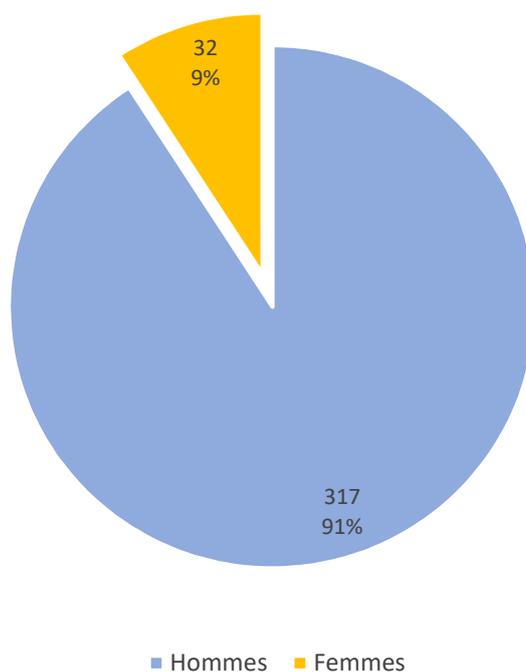
■ Ingénieur ■ Technicien ■ Agent de maîtrise ■ Adjoint technique

Répartition des adjoints techniques



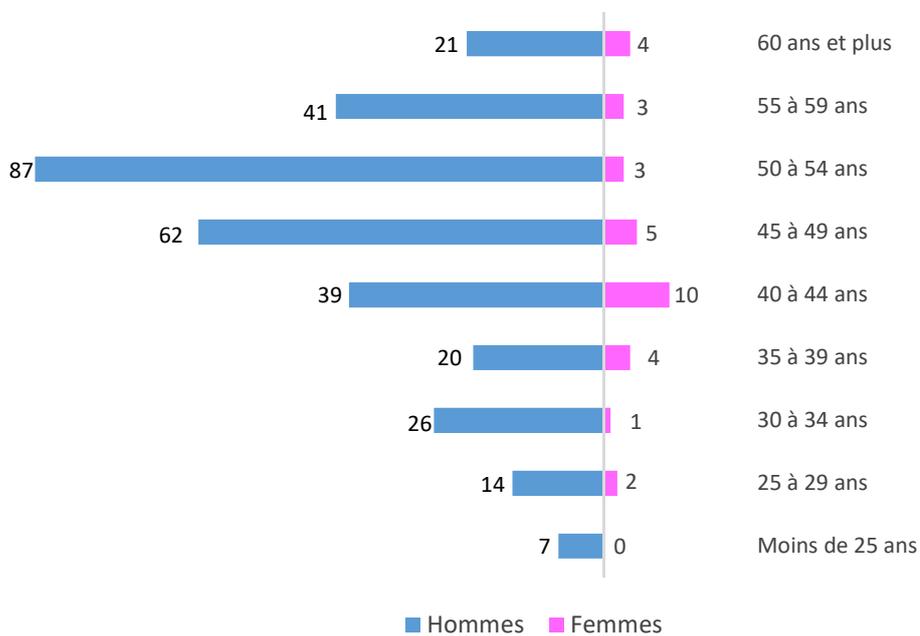
■ Adjoint technique principal de 1ère classe
■ Adjoint technique principal de 2ème classe
■ Adjoint technique

Répartition hommes/femmes

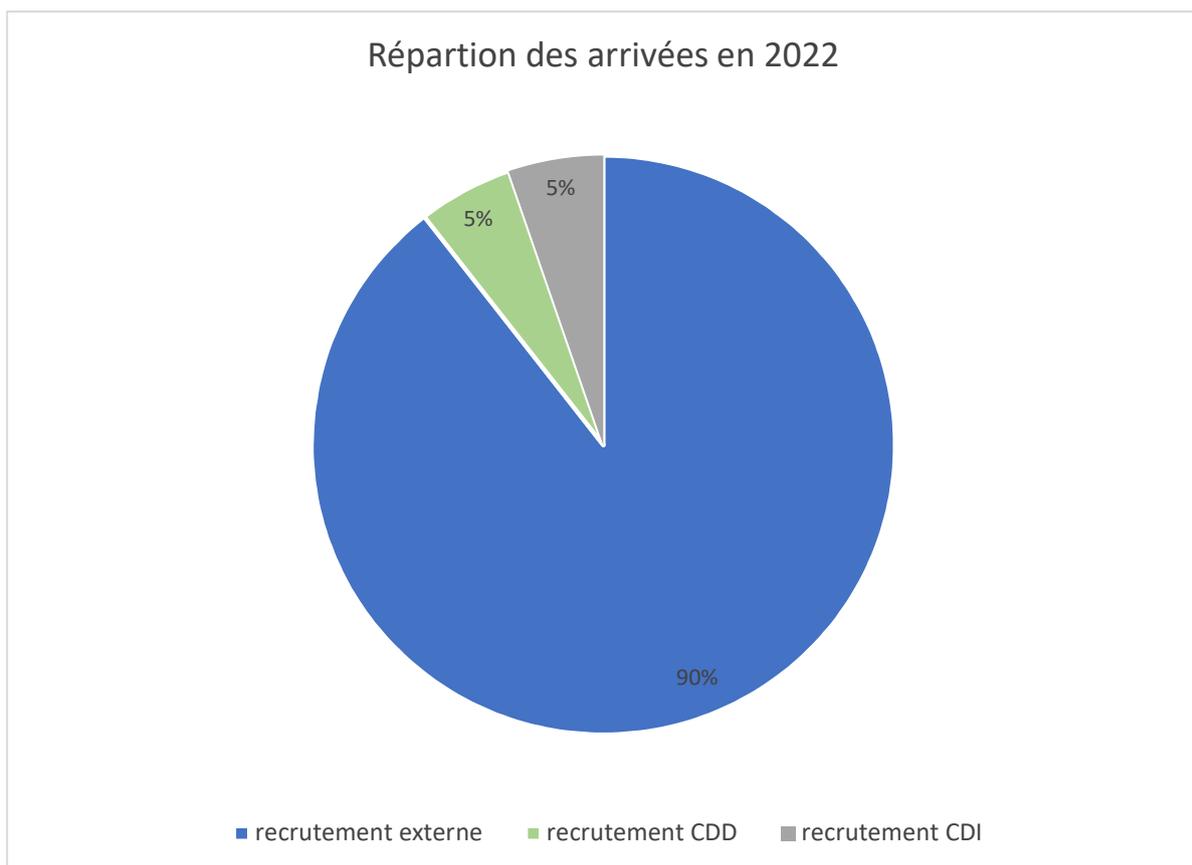
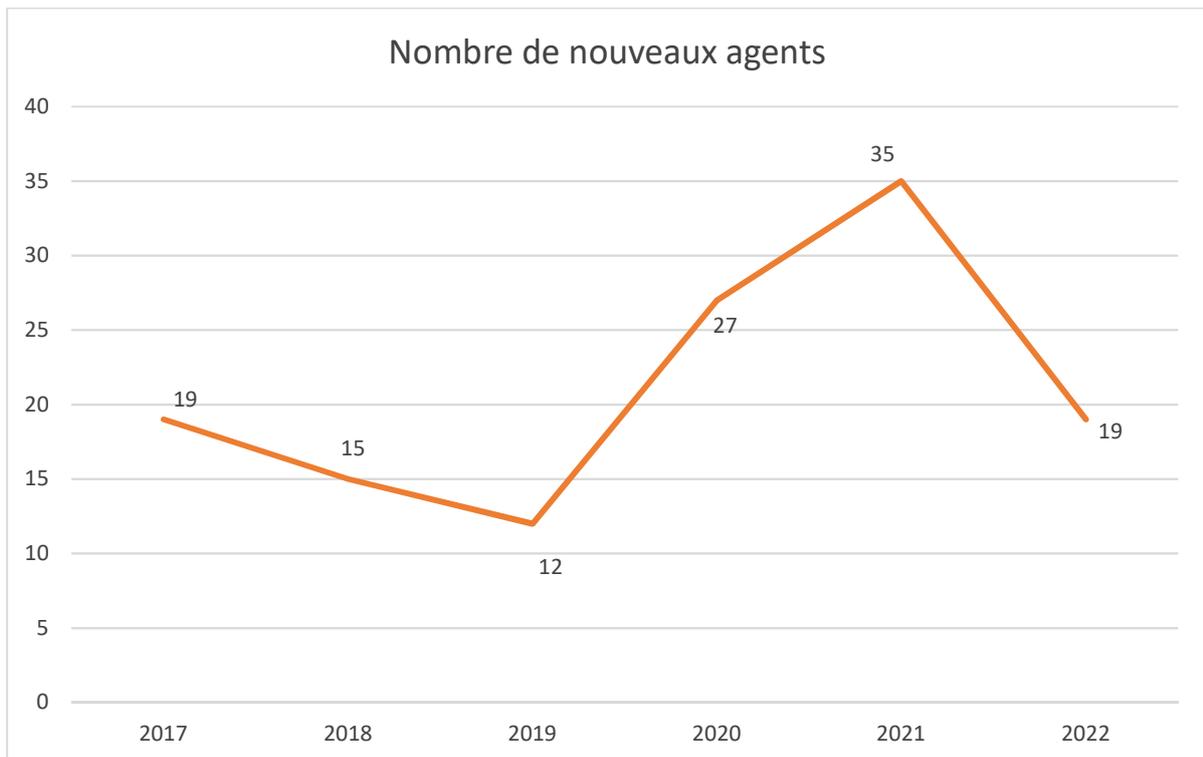


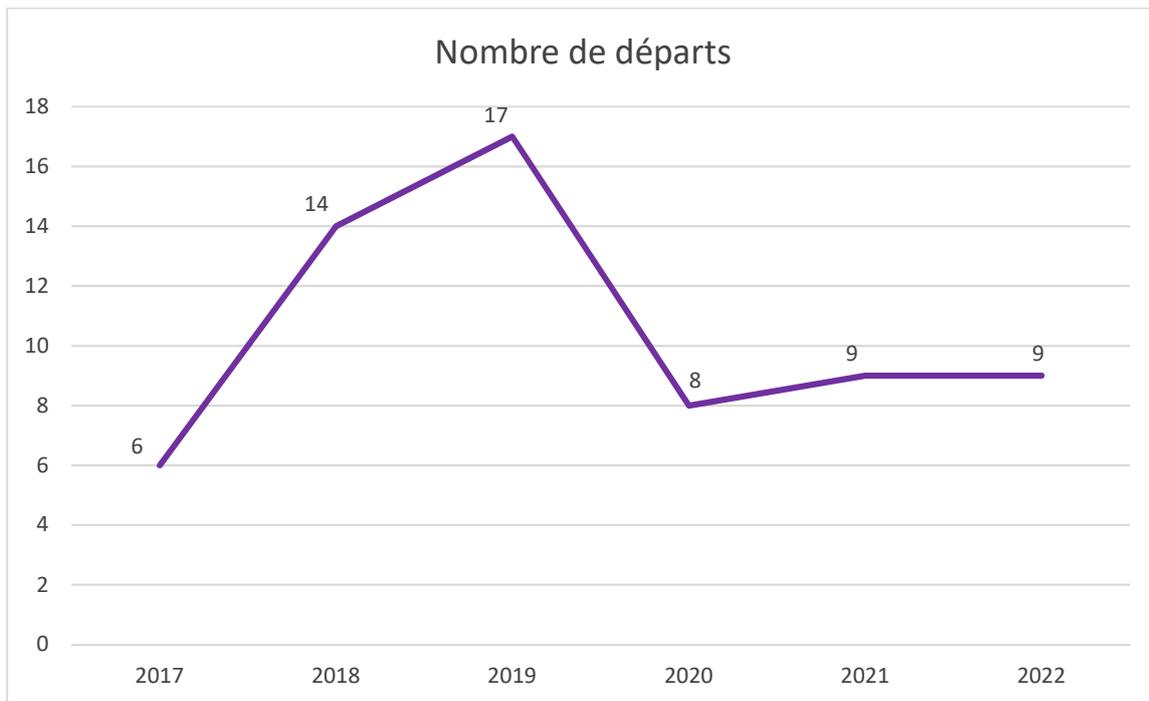
■ Hommes ■ Femmes

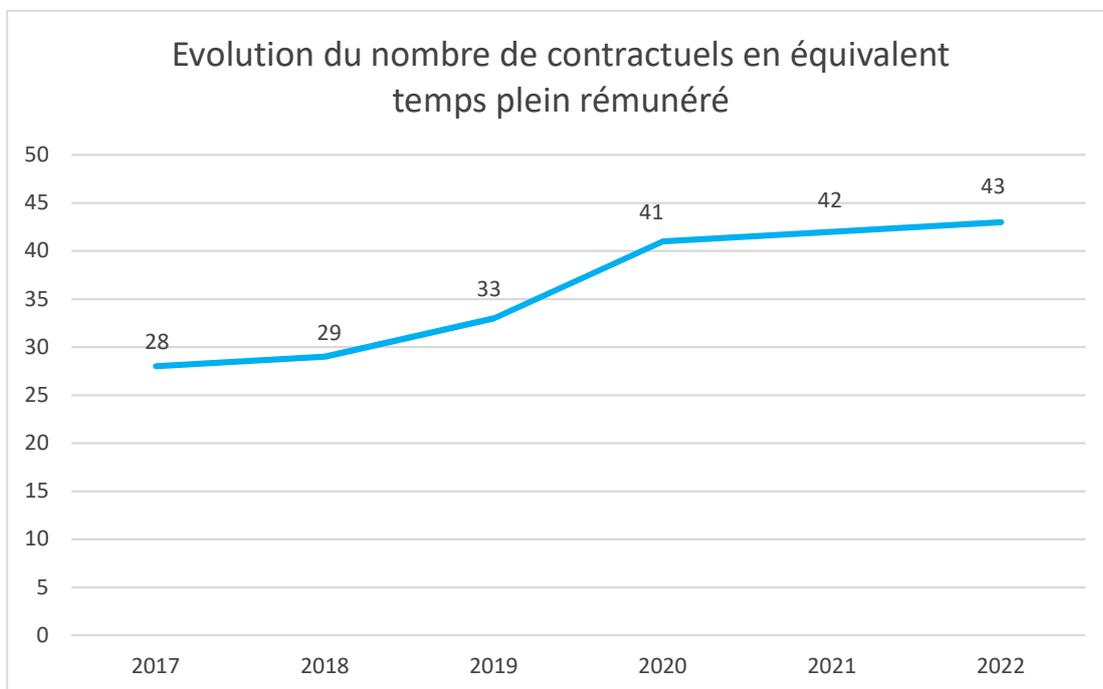
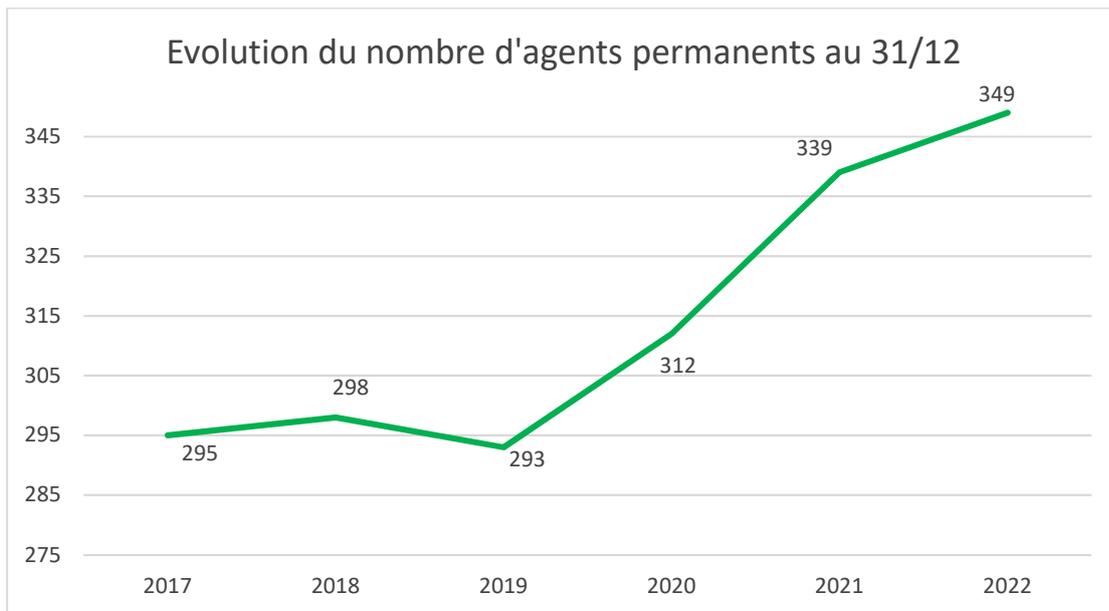
Pyramide des âges



■ Hommes ■ Femmes







Moyenne d'âge des agents
au 31/12/2022

47 ans

46% des agents ont au
moins 50 ans